BnF Gallica

La Presse

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. La Presse. 1859-09-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

24e année — 1859.

UN NUMÉRO (A PARIS) : 15 CENTIMES

Paris. — Imprimerie SERRIÈRE et Cie, rue Montmartre, 123.
FONDERIE—CLICHERIE—GALVANOPLASTIE.

LA PRESSE.

Samedi soir 10 septembre

UN NUMÉRO (A PARIS) : 15 CENTIMES

Chez les LIBRAIRES et MARCHANDS de Journaux
et dans toutes les Gares de CHEMINS DE FER.

RÉDACTION :
Adresser au SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION toutes les communications relatives à la rédaction, Rue Montmartre, 123. — *Affranchir.*
ARTICLES NON INSÉRÉS : Les articles non insérés ne sont pas rendus : ils sont brûlés.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE MONTMARTRE, 123.
DÉPARTEMENTS { TROIS MOIS, 16 FRANCS. / SIX MOIS, 32 FR. ; UN AN, 64 FR
PARIS { TROIS MOIS, 13 FR. 50 C. / SIX MOIS, 27 FR. ; UN AN, 54 FR.
A LONDRES : Delizy, Davies et Cie, 1, Finch lane, Cornhill.
Le port se paie en sus pour les pays sans échange postal. — Les abonnements datent des 1er et 16 de chaque mois

ADMINISTRATION :
Adresser à M. H. ROUY, l'un des GÉRANTS DE LA SOCIÉTÉ, les communications relatives à l'administration, Rue Montmartre, 123. — *Affranchir.*
Pour les ANNONCES et AVIS PAYÉS, s'adresser à M. PANIS, régisseur, place de la Bourse, 8.

Paris, samedi 10 septembre.

BULLETIN DU JOUR.

De plusieurs jours nous n'aurons à parler que de l'article du *Moniteur*. Aujourd'hui, en attendant les impressions de la presse étrangère, nous devons noter celles des journaux de Paris; elles sont très variées. Plusieurs feuilles, parmi lesquelles le *Pays*, l'*Ami de la Religion*, le *Courrier de Paris*, applaudissent avec empressement. Le *Journal des Débats* pense qu'il faut « voir dans cette déclaration ce » dernier mot du gouvernement français » que le prince de Metternich est allé de» mander dans sa récente visite à l'empe» reur. »

Résumant l'article, le *Journal des Débats* dit : « La Vénétie serait donc une espèce » d'otage entre les mains de l'empereur » d'Autriche, et elle aurait ou non des in» stitutions nationales et libérales, selon » que les archiducs rentreraient ou non » dans leurs Etats. » C'est bien cela, mais ce n'est pas tout, et ce n'est pas la Vénétie seule qui souffrira si les archiducs ne rentrent pas. Entre la Vénétie autrichienne et l'Italie, il y aura la même incompatibilité d'humeur d'où est sortie la dernière guerre. Aussi le *Moniteur* a-t-il ajouté fort justement : « Inquiété par des dé» monstrations hostiles sur la rive droite » du Pô, il (l'empereur d'Autriche) se » maintiendra en état de guerre sur la rive » gauche, et, au lieu d'une politique de » conciliation et de paix, on verra renaî» tre une politique de défiance et de haine » qui amènera de nouveaux troubles et » de nouveaux malheurs, et des malheurs » où l'Italie ne pourrait plus compter sur » l'assistance des armes françaises. » Car « la France a accompli sa tâche. »

Cette dernière phrase, qui est la conclusion du *Moniteur*, a une valeur absolue qui paraît avoir échappé au *Siècle*, lequel, en général, semble se faire quelque illusion sur la portée de l'article officiel. Pourtant « cet article est très clair, » comme dit le *Courrier de Paris*. « Sans doute, » dit le *Siècle*, la France est la seule na» tion qui combatte pour *une idée* ; mais » elle n'abandonne l'idée que lorsqu'elle » a été réalisée. » Or, tout le raisonnement du *Moniteur* tend précisément à démontrer que le gouvernement français a fait tout ce qui était en son pouvoir pour la réalisation de l'idée, que le reste incombe à l'Italie, et que l'idée sera complétement réalisée si les archiducs rentrent dans leurs territoires en donnant des institutions libérales, dont l'empereur d'Autriche étendra ensuite également le bienfait aux populations de la Vénétie. Si les choses ne se passent pas ainsi, tant pis pour l'Italie, « la France a accompli sa » tâche. » Le *Siècle* veut croire, il est vrai, « que l'empereur d'Autriche, sagement » conseillé, ne voudra pas rendre la » Vénétie responsable du déplaisir qu'a » pu lui causer l'attitude des popula» tions de l'Italie centrale, et qu'il se résil» gnera aux faits accomplis en Toscane. » C'est une espérance que le journal officiel ne partage point : « Une partie des con» ditions de la paix de Villafranca n'étant » pas exécutée, l'empereur d'Autriche se » trouvera délié de tous les engagements » pris en faveur de la Vénétie. » Ce sont les événements qui montreront si l'empereur d'Autriche préfère les suggestions du *Siècle* à la latitude que lui reconnaît le *Moniteur*.

Une dépêche de Londres nous apprend que l'article du *Moniteur* est l'objet des commentaires de tous les journaux ; mais elle ne dit pas de quelle nature sont ces commentaires.

Une dépêche de Turin, en date d'hier 9 septembre, annonce qu'une députation toscane, ayant en tête M. le marquis de Lajatico, doit se rendre incontinent auprès de S. M. l'empereur des Français; mais nous ne savons encore s'il faut voir dans cette nouvelle démarche un effet de l'article du *Moniteur*, qui a pu être connu dès hier en Italie, grâce à la rapidité des communications télégraphiques.

L'Assemblée de Parme a entendu la lecture d'une proposition prononçant la déchéance de la maison de Bourbon. Nous apprendrons sans doute le vote demain. L'Assemblée de Bologne a offert de contribuer pour une somme d'argent au rachat de Venise. Ce vote a un caractère touchant que personne ne songera à contester.

La visite du roi des Belges à l'empereur des Français, fixée d'abord au 11 de ce mois, est remise maintenant au 14.

La *Gazette officielle* du duché de Modène déclare que les originaux des lettres du duc peuvent être examinés dans les bureaux de la commission du dépouillement des archives du duché, et que des copies en *fac simile* seront délivrées à qui en fera la demande.

Une dépêche nous apprend que le gouvernement autrichien vient de régler l'état des protestants de la Hongrie, et réglera probablement celui des protestants des autres pays de la monarchie.

A. NEFFTZER.

L'agence Havas-Bullier nous transmet les dépêches suivantes :

« Turin, 9 septembre.

» Une députation, composée du marquis de Lajatico, du chevalier Peruzzi et du professeur Matteucci, doit partir dans un bref délai pour Paris, avec une mission du gouvernement toscan.

» Le professeur Matteucci a quitté aujourd'hui Turin; il va rejoindre ses collègues à Paris.

» Le président de l'Assemblée de Bologne a proposé une adresse au roi Victor-Emmanuel et à Napoléon III, pour recommander les populations des Marches et de l'Ombrie, en déclarant que les peuples des Romagnes sont disposés à concourir au paiement d'une somme pour le rachat de Venise.»

« Londres, 10 septembre.

» Le *Times* dit que la commission de défense continuera probablement ses travaux plus longtemps qu'on ne supposait, et que l'île ainsi que le port de Portland seront fortifiés encore plus que Gibraltar et Malte.

» L'article du *Moniteur* d'hier est l'objet des commentaires de tous les journaux. »

« Berlin, 10 septembre.

» La *Gazette officielle* de Vienne publie ce matin une lettre-patente concernant l'arrangement des affaires intérieures des églises protestantes de la Hongrie, de la Woywodine, de la Croatie, de la Slavonie et des frontières militaires.

» Un article, dans la partie non officielle de cette feuille, promet aux protestants de toutes les autres provinces de l'empire des concessions étendues. Dans le consistoire de Vienne, on vient d'admettre un membre protestant. »

« Parme, 9 septembre.

» L'Assemblée a délibéré sur une adresse à l'empereur Napoléon III, et proposé la confirmation du pouvoir exécutif provisoire en la personne de M. Farini, et la déchéance de la dynastie des Bourbons; demain doit avoir lieu la décision. »

« Berne, 10 septembre.

» Mercredi et jeudi, il n'y a point eu de conférence.

» Hier, les plénipotentiaires sardes ont conféré pendant deux heures avec M. de Bourqueney. »

« Trieste, 9 septembre.

» Le navire français la *Mayenne* a ramené hier 499 prisonniers autrichiens d'Algérie. »

« Trieste, 9 septembre.
» Constantinople, 3 septembre.

» Des renforts de troupes ont été envoyés en Crète. Des arrestations ont été effectuées. Des réfugiés crétois en Grèce sont les promoteurs de nouveaux désordres. Les notables crétois ont présenté un mémoire justificatif.

» A Erzeroum, un incendie et de nouveaux tremblements de terre ont eu lieu.

» Le télégraphe de Smyrne fonctionne.

» La société russe de navigation fait des expéditions pour Kutaïs, Tiflis, Erivan, Tabriz.»

« Londres, 9 septembre.

» Le *Great-Eastern* a passé ce matin à onze heures devant Margate.

« Munich, 9 septembre.

» Le nonce du pape, prince Chigi, a été appelé à Rome par le télégraphe pour prendre part à des délibérations sur des réformes administratives importantes. On ignore s'il reviendra. »

« Madrid, 9 septembre.

» La nouvelle de la présentation d'une note du cabinet anglais à notre gouvernement, au sujet de l'affaire du Maroc, est démentie. Le corps expéditionnaire destiné pour l'Afrique est augmenté. Le général Echague est parti de Madrid pour activer l'embarquement des troupes. »

COMMERCE.

L'administration des douanes vient de publier le tableau général du commerce de la France pendant l'année 1858. La crise américaine qui a bouleversé le commerce de tous les pays de l'Europe pendant les premiers mois de l'année dernière, n'a pas eu cependant une influence aussi considérable qu'on aurait pu le penser sur les résultats généraux du commerce français, qui ont encore conservé une supériorité de 11 0/0 sur la moyenne de la période quinquennale.

Le mouvement des importations et exportations réunies s'est élevé, en valeurs officielles, à 4 milliards 477 millions, soit une diminution de 116 millions sur 1857. Il a été, en valeurs actuelles, de 4 milliards 725 millions, soit 248 millions de plus que les valeurs officielles, et 603 millions de moins que les valeurs actuelles de 1857.

A l'importation, les valeurs officielles n'ont atteint que le chiffre de 2 milliards 35 millions, et les valeurs actuelles, celui de 2 milliards 164 millions : c'est une diminution de 201 millions et de 525 millions.

La somme totale des valeurs officielles à l'exportation a dépassé de 85 millions celle de 1857. Comparativement à la moyenne quinquennale, l'augmentation est de 371 millions En valeurs actuelles, les résultats de 1858 sont, au contraire, moins avantageux que ceux de l'année précédente : 2,561 millions, au lieu de 2,639 millions; différence en moins, 78 millions.

Envisagés au point de vue du commerce spécial, les faits se présentent de la manière suivante pour 1858 :

Importations et exportations réunies, 3 milliards 161 millions en valeurs officielles, et 3,450 millions en valeurs actuelles, soit 71 millions de plus en valeurs officielles et 289 millions de moins en valeurs actuelles.

On voit que, dans tous ces chiffres, la dépréciation porte surtout sur les valeurs actuelles, qui étaient influencées par l'état de crise qui avait décidé la plupart des négociants à faire des sacrifices sur les prix de leurs marchandises, afin de parvenir à en écouler une partie. Les prix se sont aussi rapprochés momentanément de ceux qui avaient été fixés en 1826 comme type des valeurs officielles.

Les importations du commerce spécial représentent 1 milliard 384 millions de valeurs officielles, et 1 milliard 563 millions de valeurs actuelles. Les exportations sont comprises pour 1 milliard 777 millions, et les importations pour 1 milliard 887 millions.

Les marchandises importées temporairement pour recevoir une transformation ou un complément de main-d'œuvre ne sont comprises ni à l'importation ni à l'exportation dans les comptes du commerce spécial. Elles représentent, en 1848, 42 millions de valeurs officielles et 37 millions de valeurs actuelles. Les produits réexportés après main-d'œuvre se sont élevés à 53 millions (valeurs officielles) et à 67 millions valeurs actuelles).

Il résulte du mouvement du commerce depuis 1844, que les exportations qui, jusqu'à 1847, étaient toujours restées inférieures aux importations, les ont constamment dépassées depuis cette époque. La révolution de 1848 a forcé le producteur français, qui ne pouvait plus placer ses produits à l'intérieur, à chercher des débouchés au dehors. Il est parvenu à nouer de nouvelles relations qui se sont maintenues et développées et qui ont fait tourner la balance de notre commerce en faveur des exportations.

Voici les résultats différentiels du mouvement d'entrée et de sortie des marchandises pour le commerce spécial depuis 1844 :

	Importat.	Exportat.	Différence en plus pour les import.	Différence en plus pour les export.
1844.	868	790	78	»
1845.	856	848	8	»
1846.	920	852	68	»
1847.	976	891	85	»
1848.	556	834	»	278
1849.	780	1,032	»	252
1850.	781	1,123	»	342
1851.	781	1,239	»	458
1852.	986	1,233	»	247
1853.	1,104	1,363	»	259
1854.	1,158	1,261	»	103
1855.	1,366	1,442	»	76
1856.	1,521	1,627	»	106
1857.	1,450	1,640	»	190
1858.	1,384	1,777	»	393

Le relevé des résultats différentiels du mouvement d'entrée et de sortie des marchandises depuis 1844 jusqu'à la fin de 1858, donne pour ces quinze années un excédant de 2 milliards 397 millions, qui représentent le solde de notre commerce à l'avantage de la France. D'un autre côté les importations de numéraire et de lingots d'or et d'argent ont dépassé les exportations pendant la même période de 2 milliards 144 millions. Cette dernière somme paraît représenter l'augmentation de notre circulation métallique depuis quinze ans. Il est vrai que cette augmentation se compose entièrement d'or, et que sur une circulation de l'argent que l'on évaluait jadis à plus de 2 milliards, il ne reste tout au plus en France que pour 500 millions de ce dernier métal.

Le mouvement des deux métaux pendant l'année 1858 donne les chiffres suivants :

	Importations.	Exportations.
Or, lingots	252,550,734	1,365,120
— numéraire	301,690,377	65,094,003
Argent, lingots	15,536,093	97,779,876
— numéraire	145,098,546	77,795,231
Francs	714,875,750	242,034,230

D'où il ressort un solde de 472,841,520 francs en faveur de l'exportation et de la circulation générale des deux métaux.

Cette partie des tableaux officiels des douanes est fort importante en ce qu'elle semblerait indiquer que la circulation des métaux précieux et du numéraire dépasse maintenant quatre milliards, et que la richesse du pays s'est accrue de plus de 2 milliards depuis quinze ans, par les bénéfices provenant de l'excédant de ses exportations.

Les deux modes de transport des marchandises du commerce extérieur par terre et par mer ont été employés à peu près dans les mêmes proportions que les années précédentes, 28 et 72 0/0. Il y a, toutefois, pour 1858, une légère augmentation en faveur de la voie maritime, comparativement à la moyenne quinquennale. Voici le relevé de ce mouvement par mode de transport en 1858 :

	Valeurs officielles. millions.	Valeurs actuelles. millions.
Importations par mer.	1,396	1,485
— par terre.	639	679
Exportations par mer.	1,818	1,907
— par terre.	624	654

La part du pavillon français dans les transports par mer a été de 47 0/0; c'est à peu près le même chiffre qu'en 1857.

Les pays de provenance se présentent dans l'ordre suivant, d'après le rang que leur assigne le chiffre des valeurs officielles des produits exportés :

COMMERCE SPÉCIAL. Millions.		
Angleterre	216	Dimin. de 9 0/0 sur 1857.
Etats-Unis	189	Augm. 14 0/0 —
Suisse	35	Chiffre égal.
Association allem.	71	Dimin. 15 0/0 —
Belgique	124	Id. 13 0/0 —
Etats sardes	90	Augm. 21 0/0 —
Turquie	64	Dimin. 15 0/0 —
Indes anglaises	79	Id. 2 0/0 —
Russie	55	Augm. 7 0/0 —
Espagne	46	Dimin. 32 0/0 —

Les pays se classent de la manière suivante pour les exportations :

COMMERCE SPÉCIAL. Millions.		
Angleterre	371	Augm. de 27 0/0 sur 1857.
Etats-Unis	180	Dimin. 8 0/0 —
Suisse	96	Augm. 24 0/0 —
Belgique	158	Id. 9 0/0 —
Espagne	112	Id. 10 0/0 —
Association allem.	126	Id. 13 0/0 —
Etats sardes	82	Id. 10 0/0 —
Turquie	46	Dimin. 5 0/0 —
Brésil	45	Id. 21 0/0 —
Deux-Siciles	36	Augm. 35 0/0 —

Les produits de l'Algérie livrés au marché intérieur de la métropole se sont élevés à 34 millions de valeurs officielles contre 31 millions en 1857, et l'ensemble des expéditions pour l'Algérie a été de 132 millions contre 119 millions en 1857.

Le poids total des marchandises de toute nature qui sont entrées dans les entrepôts de l'Europe, en 1858, a été de 16,274,390 quintaux métriques, représentant, en valeurs officielles, 820 millions. En 1857, les produits introduits dans ces établissements, formaient un poids de 18,527,542 quintaux, valant ensemble 870 millions; il y a eu, par conséquent, diminution de 2,253,152 quintaux et de 50 millions de francs. Si l'on prend les valeurs actuelles, pour base de comparaison, la diminution de 1858 sur 1857 s'élève à 233 millions; elle porte principalement sur les céréales, les laines en masse, les graines oléagineuses, les denrées coloniales et le riz.

Quant à l'importance relative des différents entrepôts, elle est restée la même en ce qui concerne Marseille, Orléans, le Havre, Bordeaux et Nantes, qui ont conservé, sous le double rapport des quantités et des valeurs, le rang qu'ils occupaient en 1857. Ces quatre places représentent les 79/100es de poids et les 88/100es de la valeur des marchandises entreposées.

Le commerce de transit a donné un poids de 1,583,524 quintaux contre 1,384,667 quintaux en 1857, et une valeur de 438 millions contre 478 millions (valeurs officielles), 448 millions contre 512 millions (valeurs actuelles). Les tissus de soie ont repris le premier rang dans le commerce de transit avec un chiffre de 103 millions (valeurs officielles); viennent ensuite les tissus de coton avec 83 millions, les tissus de laine avec 40 millions, les soies grèges avec 30 millions, le coton en laine avec 16 millions, l'horlogerie (11 millions), les fontes de fer et acier (11 millions), etc.

Les perceptions de toute nature opérées par le service des douanes se sont élevées à 221,549,216 fr.; elles se décomposent ainsi qu'il suit :

Droits d'entrée	184,032,609
Droits de sortie	3,795,821
Droits de navigation	3,793,952
Droits et produits accessoires	2,076,276
Taxe de consommation appliquée au sel	27,820,558
	221,549,216

Il en résulte, comparativement au chiffre total des recettes de 1857, une légère augmentation de 353,006 francs.

Le nombre des voyages qui se sont effectués sous tous pavillons et par navires chargés, soit à voiles, soit à vapeur, entre la France d'une part et les colonies et l'étranger d'autre part, ont été de 44,043 en 1858, et les navires qui y étaient affectés jaugeaient ensemble 6,693,000 tonneaux. C'est, comparativement à 1857, une augmentation de 6 0/0 sur le nombre de voyages, et une diminution de 1 0/0 sur le tonnage. Notre marine a pris part à ces mouvements dans la proportion de 45 0/0. Les pays étrangers avec lesquels la France a entretenu le plus de relations maritimes se présentent dans l'ordre suivant :

	TONNAGE TOTAL. 1857.	1858.
Angleterre, avec	2,331,423 tx.	2,486,633 tx.
Etats-Unis.. —	498,062	428,886
Espagne.... —	408,341	398,305
Etats sardes. —	266,429	318,603
Russie..... —	241,561	272,046
Turquie..... —	340,712	258,031
Deux-Siciles. —	269,022	253,592
Toscane..... —	135,674	146,908
Norwége.... —	169,502	141,511
Suède..... —	118,190	110,317
Pays-Bas... —	83,191	98,090
Indes angl.. —	117,184	87,683
Brésil..... —	99,232	82,509
Autriche.... —	103,573	78,271

Ces quatorze puissances absorbent les 87 centièmes du tonnage total des navires qui ont été affectés, en 1858, à la navigation internationale de concurrence.

ALP. LAUVRAY.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Espagne.

(Correspondance particulière de la *Presse*.)

« Madrid, 2 septembre.

» Les mesquines récriminations de partis et de coteries politiques, les rancunes et les haines d'antichambres ou de camarilla, les intrigues de palais ou de ministères, tout cela s'est effacé comme par enchantement devant les graves nouvelles arrivées des côtes d'Afrique. Ainsi que je vous l'ai annoncé dans une dernière correspondance, l'insulte faite par les Maures au pavillon espagnol, sous les murs de Ceuta, n'a pas été plus tôt connue à Madrid, qu'à l'instant hommes d'Etat, journaux et personnages de toutes les couleurs ont donné le signal de l'indignation universelle et provoqué, sur tous les points de la Péninsule, l'explosion d'un enthousiasme réellement patriotique.

» Le ministère O'Donnell a commencé par envoyer des forces respectables au commandant de la place de Ceuta et il a formé à San-Roque, près de Gibraltar, un camp de douze ou quinze mille hommes, qui devront s'embarquer à la première alerte avec un nombre assez important de fusils et de canons rayés. La prudence et la diplomatie lui ont fait un devoir d'éviter les emportements guerriers auxquels le poussaient les organes de l'opposition modérée, et il s'est cru obligé de négocier avec le gouvernement marocain les satisfactions qu'il a droit d'en attendre, avant de jeter sur les côtes d'Afrique une armée de 60 à 80,000 hommes. Ce n'est plus, cette fois, la France, mais bien l'Angleterre qui tempère l'humeur belliqueuse de l'Espagne, et on comprend facilement que telle soit l'attitude de la maîtresse de Gibraltar en faveur de l'empire du Maroc.

» S'il s'agissait uniquement de châtier les pirates du Riff, les incorrigibles brigands des

---

FEUILLETON DE LA PRESSE

DU SAMEDI SOIR 10 SEPTEMBRE 1859.

REVUE SCIENTIFIQUE.

L'aurore boréale et les télégraphes électriques. — Emploi du curare dans le traitement du tétanos : observations de M. Vella, à Turin. Discussion à l'Académie des Sciences sur l'utilité du curare dans le traitement du tétanos. — Nouvel instrument pour l'examen du larynx. — Sur l'utilisation des coquilles dans l'agriculture. — Communications entre les voyageurs et les conducteurs de trains sur les chemins de fer.

Il n'est arrivé à l'Académie des Sciences aucune description locale digne d'intérêt, de l'aurore boréale du 29 août, qui s'est montrée dans un grand nombre de points de l'Europe. Mais si ce phénomène météorique n'a pas sérieusement occupé les sociétés savantes, il a fait, en revanche, beaucoup parler de lui d'une autre manière. Les perturbations extraordinaires qui se sont manifestées dans les lignes télégraphiques de la France et d'une bonne partie de l'Angleterre, dans les premiers jours de ce mois, n'avaient pas, en effet, d'autre cause qu'une prodigieuse accumulation d'électricité, qui était elle-même la conséquence de la grande aurore boréale du 29 août.

Personne n'ignore que dans les régions polaires, où les aurores boréales sont fréquentes, et dans nos climats où elles sont beaucoup plus rares, on observe, à la suite de ce phénomène, une grave perturbation dans les mouvements de l'aiguille aimantée, qui se met à osciller d'une façon anormale, qui devient *folle*, selon l'expression des physiciens. Une aiguille aimantée n'étant autre chose qu'un corps électrisé d'une manière permanente, l'aurore boréale exerce, dans ce cas, une action marquée sur un corps électrique. Le réseau des lignes de télégraphie électrique qui enserre aujourd'hui une partie du sol des deux mondes offre, par le fait, une série de points sillonnés par de l'électricité en mouvement. Pour la première fois, on a donc pu constater sous notre latitude l'influence de l'aurore boréale sur des corps électrisés autres que l'aiguille de la boussole. Si une démonstration nouvelle de la nature électrique des aurores boréales avait été nécessaire, elle aurait été surabondamment établie par la perturbation qui a été apportée, pendant un ou deux jours, au fonctionnement des lignes télégraphiques. Pendant cet intervalle, il a été à peu près impossible, en France, en Belgique et en Angleterre, de transmettre et de recevoir des dépêches. Comme les journaux nous l'ont appris, les appareils étaient mis spontanément en action; ils exerçaient, à différents intervalles, des mouvements insolites et bizarres. Dans beaucoup de stations télégraphiques, les étincelles électriques partaient spontanément des appareils, et ce phénomène n'était même pas sans danger, car on cite un employé des télégraphes qui, par l'effet d'une commotion électrique qui l'a frappé dans cette circonstance, a été atteint d'une paralysie du bras. S'intéressant qu'il fût [illegible] au point de vue scientifique, il était temps que ce phénomène prît fin. C'est ce qui est heureusement arrivé : au deuxième jour, les mouvements anormaux des appareils télégraphiques ont cessé, et le service télégraphique a pu être repris dans ses conditions habituelles.

— L'événement intéressant de la semaine scientifique a été la communication faite à l'Académie des Sciences par M. Vella, chirurgien de Turin, relative à l'emploi du curare pour combattre le tétanos. Tout le monde sait que le tétanos est un accident terrible et presque constamment mortel, qui se manifeste chez les blessés : les divers muscles sont saisis, sans cause apparente, d'une contraction permanente qui détermine la mort par asphyxie quand cette contraction parvient aux muscles de la poitrine. On connaît, d'un autre côté, le curare, ce terrible poison en usage de temps immémorial parmi les peuplades sauvages de l'ancien monde. Ce redoutable toxique offre dans son action cette particularité qu'il n'agit sur l'économie animale que lorsqu'il a été absorbé par le sang. Il est, au contraire, tout à fait inoffensif s'il est ingéré par le canal digestif. M. Vella, physiologiste et chirurgien de Turin, était instruit du mode d'action spécial du curare; il savait que ce toxique agit directement sur le système nerveux, sur les nerfs moteurs, et détermine un relâchement absolu des contractions musculaires qui sont sous la dépendance de ces nerfs. L'emploi du curare était donc logiquement indiqué pour combattre les affections consistant dans une contraction anormale du système musculaire : tels sont le tétanos et l'empoisonnement par la noix vomique ou la strychnine. L'action physiologique du curare sur le système nerveux étant directement antagoniste à l'état pathologique qui caractérise le tétanos, il était parfaitement rationnel de tenter cette médication.

L'occasion de faire cet essai s'est présentée récemment dans l'hôpital militaire français de Turin, dans lequel M. Vella est chargé de la première division des blessés. Ayant eu à traiter dans son service plusieurs cas de tétanos qu'il avait inutilement combattus par les moyens ordinaires, c'est à dire par l'opium, le chloroforme, l'éther, etc., M. Vella eut l'idée d'essayer le curare dans le traitement de cette affection redoutable.

Les premiers essais furent faits sur deux blessés en proie au tétanos, l'un depuis quatre, l'autre depuis cinq jours; ils se trouvaient dans un état de demi-asphyxie, et, par conséquent, dans des conditions tout à fait désespérées. L'administration du curare produisit chez eux un calme et un relâchement musculaire très appréciable; cependant ils finirent par succomber. Mais, dans un troisième cas, la tentative a été couronnée d'un succès complet, et le malade entièrement guéri.

Le sujet de cette observation était un sergent au 41e de ligne, nommé Alexis Thomas, âgé de 35 ans, atteint, à la bataille de Magenta, d'une balle au pied droit. Après son entrée à l'hôpital, on fit l'extraction de la balle. Le malade paraissait dans de bonnes conditions, lorsque, trois jours après l'opération, il éprouva les premiers symptômes de contractions musculaires anormales qui prirent bientôt beaucoup de gravité, et finirent par constituer un véritable tétanos général. L'état du malade était si grave, qu'il semblait sur le point de succomber à l'asphyxie. C'est dans cette circonstance que M. Vella se décida à appliquer le curare sur la plaie.

« La dose, dit ce chirurgien, fut d'abord de 10 centigrammes sur 40 grammes d'eau; mais je la portai, en l'augmentant successivement, jusqu'à 1 gramme sur 80 grammes d'eau.

» Après trois quarts d'heure, et, quand la quantité du curare était plus forte, après une demi-heure, chaque application était suivie d'une diminution dans la rigidité tétanique, ensuite d'un relâchement musculaire si complet, que le malade pouvait immédiatement boire, prendre quelques soupes, s'asseoir sur son lit, etc.

» Quand l'action du curare était finie, la jambe droite (la blessée) était toujours la première à éprouver les secousses tétaniques, qui, dans le commencement, reparaissaient avec toute leur violence. Dans les trois premiers jours de ce traitement, l'absorption par la plaie suffisait pour produire le relâchement musculaire et le calme général dont je viens de parler. Après cette époque, je dus poser un premier vésicatoire à la cuisse, et, le huitième jour, le répéter, afin d'avoir une large surface absorbante.

» Pendant quatre jours, les pansements étaient renouvelés toutes les trois heures, ensuite toutes les cinq heures jusqu'au douzième jour où je les réduisis à trois fois; et même deux fois dans les vingt-quatre heures.

» J'ai remarqué que la blessure du pied et les plaies des vésicatoires ne souffraient nullement de l'application du curare; au contraire, leur cicatrisation marcha très vite.

» Le curare, qui, pendant les premiers huit jours, parvenait constamment à éloigner les accès en en diminuant progressivement l'intensité, a fini par les faire disparaître entièrement; et le 10 juillet le malade quittait pour la première fois le lit sans éprouver aucune secousse convulsive.

» Le 18 [illegible] il sortit pendant une heure, et le 25 il quitta l'hôpital, se rendant en France, complétement guéri. »

L'observation qui précède a paru, à la plupart des médecins et des chirurgiens de l'Académie, suffisamment démonstrative de l'efficacité du curare contre le tétanos des blessés. MM. Serres, Jobert (de Lamballe), Rayer, Cloquet ne l'ont pas mis en doute. Seul, M. Velpeau a fait d'assez graves réserves sur les conséquences à tirer de l'observation du chirurgien de Turin. Le curare est un agent si actif, un poison si dangereux, que, selon M. Velpeau, avant de l'accepter comme remède, il importe d'en avoir bien constaté l'efficacité. Ce sont, a ajouté M. Velpeau, quelques cas de guérison spontanée et exceptionnelle qui ont toujours fait jusqu'ici la vogue des nombreux moyens que l'on a vantés tour à tour comme remède efficace du tétanos, et qui, finalement, n'ont pas empêché cette maladie de rester presque constamment mortelle. En thérapeutique, un seul fait ne permet jamais de conclure, et comme ce seul fait paraît à M. Velpeau entouré de causes d'erreur variées, ce chirurgien pense qu'avant d'en donner l'explication et d'en tirer des conséquences, il serait prudent d'en attendre la confirmation.

M. Cloquet, répondant à ces critiques de M. Velpeau, a présenté des remarques qui ont de l'importance dans la question. M. Cloquet a employé ou vu employer presque tous les moyens préconisés contre le tétanos, et sur plus de cinquante cas qu'il a observés, il n'a pas constaté un seul exemple de guérison. Chaque agent thérapeutique en a d'autres qui modifient ou neutralisent son action; il en est de même pour beaucoup de prin-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

côtes de la Méditerranée, le gouvernement anglais ne verrait aucun inconvénient à charger de cette tâche les soldats espagnols; mais la question a pris des proportions bien autres. Ce n'est plus seulement Melilla, c'est Ceuta qui a été attaquée; aux insultes et aux déprédations ordinaires des Riffains sont venues se joindre les insolences et les trahisons des Maures proprement dits. Pendant que, sur la foi des traités, la garnison de Ceuta construisait tranquillement une simple caserne et plaçait l'écusson d'Espagne sur les limites de son territoire, des masses considérables de Maures se sont précipitées sur ces espèces de fortifications, ont tué les sentinelles espagnoles, rasé tous les murs de la caserne, arraché l'écusson royal, et dirigé contre la ville elle-même un feu si bien nourri, que, pendant trois jours, la garnison a été impuissante à les repousser.

» Les invasions incessantes et l'acharnement incroyable des assaillants s'expliquent facilement, quand on se rappelle que les populations qui avoisinent Ceuta, descendent en ligne directe de cette belle et intelligente race mauresque, qui a été chassée d'Espagne par les bourreaux de l'inquisition espagnole. Il n'est pas un habitant de la Mauritanie marocaine qui ne montre aux étrangers la clé de la maison qu'habitaient ses ancêtres à Grenade, à Murcie, à Séville, etc.; pas un qui ne jure sur cette clé une haine éternelle aux oppresseurs de son ancienne patrie et aux spoliateurs de sa famille. Ce trait de mœurs vous en dira plus que la meilleure dissertation sur les proportions que les Maures et les Espagnols voudraient donner à la guerre.

» Malgré les premiers succès que pourraient leur assurer des surprises du genre de celles qu'elles viennent de tenter contre Ceuta, les tribus mauresques finiraient certainement par être vaincues. La supériorité militaire de l'Espagne est incontestable, et l'empereur du Maroc le comprend si bien qu'il paraît très disposé à donner dès maintenant toutes les satisfactions qui lui sont demandées par le cabinet O'Donnell.

» L'ambassadeur d'Angleterre à Madrid et le consul général de cette nation à Tanger ne négligent rien pour amener une conciliation entre les gouvernements des deux pays. Ces intelligents diplomates savent que le jour où l'Espagne, déjà maîtresse de Tarifa, s'emparerait de Tanger, Gibraltar serait complétement annulé; Ceuta, la première place forte de la Méditerranée, au dire de lord Londonderry, est devenue déjà trop menaçante pour le détroit, par suite de l'invention des canons rayés, et les Anglais ne souffriront pas facilement que l'Espagne improvise à son profit de nouvelles Dardanelles, par la double possession de Tarifa et de Tanger. La seule inspection de la carte excuse leurs appréhensions, si elle ne les justifie pas.

» Il y a des hommes d'Etat à Madrid, et ce ne sont ni les moins sensés ni les moins patriotes, qui verraient avec plaisir la France marcher de concert avec l'Espagne contre l'empire du Maroc. Les tribus indisciplinées, sauvages et cruelles de la Berberie, du Riff et de la Mauritanie leur paraissent un danger perpétuel pour la civilisation moderne, et le commerce international; ils voudraient donc les réduire à l'impuissance par les victoires combinées des soldats français et espagnols. La France profiterait, selon eux, de la faiblesse ou de la mauvaise volonté du gouvernement marocain pour s'emparer de la Berbérie, pousser ses frontières algériennes jusqu'aux montagnes du Riff, garder le fleuve Melonia, qui est navigable dans presque tout son parcours, franchir l'Atlas, descendre dans la Guinée et arriver par là à ses établissements du Sénégal, avec un pied sur l'Océan et l'autre sur la Méditerranée. De son côté, l'Espagne occuperait Tetuan et Tanger, en se chargeant, sous la tutelle de l'Europe, de neutraliser le détroit de Gibraltar, dans l'intérêt du commerce et de la paix universelle.

» C'est ainsi que, sans violer les traités de 1815, ni toucher à une seule pierre de Gibraltar, l'Afrique, l'Orient et les Indes tomberaient dans le domaine de toutes les nations civilisées, et que seraient affranchies toutes les grandes routes maritimes, dont l'occupation impose tant de sacrifices et suscite tant d'ennemis à l'Angleterre. Je ne sais si cette grande idée est entrée dans la tête du maréchal O'Donnell, mais je serais tenté de croire qu'il médite quelque coup de ce genre, en voyant ses préparatifs de guerre, ses fréquentes communications avec les ambassadeurs des puissances intéressées dans la question et le retour subit du ministre des affaires étrangères. On dit déjà qu'il entend se mettre à la tête de l'expédition, dans le cas où le corps d'armée commandé par le général Echagüe serait insuffisant, et où l'empereur du Maroc ne donnerait pas toutes les satisfactions désirables.

» En attendant, les esprits s'exaltent, les courages s'enflamment et l'on n'entend plus que des cris d'extermination contre les Maures, absolument comme aux beaux jours de Philippe II, de Philippe III et des autres rois trop catholiques. Tout cela tombera probablement devant les concessions du vieil Abder-Rhaman et les efforts de la diplomatie anglaise; mais j'ai pensé qu'il était bon d'entrer dans tous ces détails pour vous donner une idée exacte de la situation actuelle.

» Dans la prévision que les événements d'Afrique tourneraient au sérieux, la reine a cru devoir devoir devancer l'époque fixée primitivement pour sa rentrée à Madrid; elle quittera la Granja le 12 ou le 13 de ce mois avec toute sa cour, et les Cortès se réuniront, dit-on, le 1er octobre. Le ministère veut, avant tout, se montrer fidèle observateur des lois constitutionnelles, et il ne s'exposera pas à faire un grand déploiement de forces en Afrique avant d'avoir reçu l'assentiment des corps législatifs; il a besoin, du reste, d'un crédit considérable pour faire face à toutes les éventualités de la guerre et éviter les désastres qui réduisirent autrefois à néant une expédition analogue à celle qu'il médite, et qui était commandée par le comte O'Reilly, sous le règne de Charles III. Il a hâte aussi de faire voter par les Cortès les budgets de 1860 tant il désire se conformer aux plus strictes lois de la légalité en ne dépensant que des sommes préalablement votées par les représentants des contribuables.

» Une des questions les plus épineuses et les plus compromettantes pour les divers cabinets espagnols, celle de la désamortisation ecclésiatique, vient, paraît-il, d'être réglée de la manière la plus satisfaisante par la cour de Rome; le pape se serait montré extrêmement bienveillant à l'égard des partisans de cette grande réforme, et c'est encore une bonne nouvelle que le maréchal O'Donnell veut donner le plus promptement possible aux Cortès.

» Il est bruit d'une prochaine promotion de sénateurs. Plusieurs évêques et quelques notabilités de l'île de Cuba seraient revêtus de cette haute dignité. Il n'y aurait peut-être pas de moyen plus sûr de rallier au gouvernement constitutionnel d'Isabelle II le clergé et les colons les plus influents des possessions espagnoles. Au dire de quelques journaux, cette augmentation du nombre des sénateurs aurait pour but de modifier la constitution de la haute chambre et de faciliter la révision des articles organiques qui la régissent, quand elle est appelée à siéger comme cour de justice.

» Parmi les autres projets de loi que l'on prête au ministère, je vous citerai celui qui est relatif à l'établissement d'un Crédit foncier national. Quoique les bases n'en soient pas encore bien connues, j'ai tout lieu de croire que les brillantes espérances qui reposent sur cette nouvelle institution ne seront pas réalisées de sitôt, à cause de l'organisation vicieuse de la propriété territoriale en Espagne; les considérations que je vous ai adressées, à ce sujet, dans ma dernière lettre, me dispensent de plus longs commentaires.

» La première de toutes les améliorations, soit agricoles, soit industrielles, soit commerciales ou maritimes, celle qui doit être le levier et le point d'appui des autres, c'est la réforme du régime actuel de la Banque d'Espagne.

» Le jour même où je vous annonçais les graves embarras de plusieurs sociétés espagnoles, la succursale de la Banque d'Espagne établie à Valence et la Banque d'Espagne elle-même signifiaient aux Compagnies valenciennoises qu'elles leur retiraient toute espèce de crédit: « Les opérations d'escompte et de prêt » dans lesquelles figureront les signatures des » sociétés anonymes de Valence, quel qu'en » soit d'ailleurs l'objet, seront impitoyable- » ment repoussées par le conseil d'adminis- » tration de la Banque et de ses succursales. » Ainsi s'est exprimé textuellement le directeur, et l'interdit dont a été frappé le papier de ces Compagnies a été porté à la connaissance du public par la voie des journaux, avec toute la solennité d'une exécution judiciaire.

» Ce n'est pas seulement à Valence, c'est partout où elle opère que la Banque d'Espagne montre son antipathie à l'égard des meilleures sociétés anonymes du pays. Elle en est encore à voir des concurrents, des ennemis, dans les établissements financiers qui sont ses auxiliaires naturels. La Banque de France entend autrement sa mission et ses intérêts: dans tous les centres d'affaires où elle a rencontré de solides caisses d'escompte, elle s'est empressée d'établir des succursales, et de favoriser ainsi le développement du crédit local par l'admission d'une troisième signature. Ici, la Banque dite nationale n'aide personne, jalouse tout le monde, et restreint le crédit au lieu de l'élargir.

» Les représentants des sociétés de Valence n'ont pas fait attendre leur réponse aux singulières attaques du directeur de la succursale. D'abord, ils ont décidé qu'ils continueraient, comme par le passé, à favoriser toutes les entreprises nationales et à recevoir dans leurs caisses les billets de la Banque; mais ils se sont engagés à demander le remboursement de ces billets au caissier de la succursale, aussitôt qu'ils leur seraient donnés en paiement par leurs clients. Ensuite, ils ont protesté de la manière la plus énergique contre la mesure inqualifiable dont ils avaient été victimes. « Repousser une lettre de chan- » ge dans laquelle figurera par hasard la si- » gnature des sociétés de crédit de Valence, si » respectables qu'elles soient, n'est-ce pas ab- » surde et n'est-ce pas manquer à toutes les » considérations? De quel droit la succursale » se permet-elle de diffamer des sociétés dont » le crédit est au moins aussi solidement assis » que le sien? Il n'y a pas d'exemple d'une » pareille conduite. Est-ce donc ainsi que l'on » favorise les opérations du commerce, ainsi » que l'on se moque du public?... »

» Au milieu de toutes ces récriminations, je me ferai un devoir d'être impartial, et je dirai que, si la Banque d'Espagne méconnaît ses devoirs, il y a des compagnies qui ne se font pas scrupule de multiplier la monnaie de leur signature sous forme de bons de caisses d'obligations et de complaisances plus ou moins équivoques; il en résulte alors un encombrement de papier et une pénurie métallique dont on ne peut se dissimuler les dangers. Ces embarras ne seraient point à redouter si le gouvernement organisait une banque réellement nationale, et surveillait avec plus de soin les formations de sociétés anonymes.

» Comme vous avez pu le remarquer depuis longtemps, les hommes d'Etat de l'Espagne n'ont jamais guère brillé par leur intelligence économique et financière. Il y a deux jours, le ministre des travaux publics, celui-là même qui s'est occupé avec un zèle si louable des progrès de l'instruction primaire, a eu la malheureuse idée de faire revivre les décrets qui frappaient d'un droit de barrière le transport des céréales et des substances alimentaires sur les routes de l'Etat.

» On ne comprend pas que, dans un pays où les voies de communication sont si difficiles, et si onéreux les frais de circulation, le gouvernement n'ait pas encore décrété l'affranchissement complet de toutes les routes de terre, ainsi que cela existe en France.

» Le ministre des finances, malgré la brillante réputation dont il jouit à l'étranger, n'a pas encore osé en finir avec les erreurs de M. Mon, et il en est aux expédients pour être en état de faire des prêts directs à des compagnies qui compromettront peut-être le crédit public. L'organisation d'un bon système de prêt sur dépôt de titres sauverait la situation, mais la Banque ne veut pas en entendre parler, et tout est dit.

» Ce n'est pas ainsi qu'on favorise l'essor du crédit national et qu'on administre les intérêts d'un pays si riche en ressources de toutes sortes.

» Si l'obstination de l'empereur du Maroc ou l'impuissance de son gouvernement forçait l'Espagne d'entreprendre une grande guerre contre les tribus de la Mauritanie et du Riff, le trésor public serait bien vite à sec; les compagnies et les contribuables n'auraient aucun moyen d'entretenir l'armée, et la ruine deviendrait générale. Avec un peu d'expérience et de prévision financière, il serait encore possible de conjurer ces tristes éventualités.

» L'épidémie qui régnait dans les provinces méridionales est en pleine décroissance; on ne cite plus en ce moment que quelques cas isolés.

» Les deux sergents et les deux bourgeois qui ont été poursuivis devant la cour martiale, comme complices du démocrate Sixto Camara, viennent d'être condamnés à mort et, dit-on, exécutés presque séance tenante. La tranquillité la plus complète continue, du reste, à régner sur tous les points de la péninsule; toutes les conspirations et les intrigues politiques font place aux aspirations guerrières, et l'expédition contre les Maures est devenue une excellente diversion à toutes les idées de troubles.

» CARLOS DE SALINO. »

Actes officiels.

Le *Moniteur* publie ce matin, dans sa partie officielle, des lois autorisant : le département de l'Aveyron à contracter un emprunt, à s'imposer extraordinairement et à modifier l'emploi du produit de deux impositions extraordinaires; — le département de la Vienne à s'imposer extraordinairement et à modifier l'emploi du produit de l'imposition extrordinaire créée par la loi du 10 juin 1853; — le département de la Vendée à s'imposer extraordinairement; — fixant à deux mois le délai des ajournements, devant les tribunaux de France, pour les personnes domiciliées en Algérie, et *vice versâ*.

INTÉRIEUR. — Par décrets du 27 août, ont été nommés :

Maires : A Sauveterre (Aveyron), M. Lagarcie; — à Creully (Calvados), M. Plaisant-Duclos; — à Châteauneuf (Charente), M. Riquelaud; — à Saulieu (Côte-d'Or), M. Mérandon; — à Lanneur (Finistère), M. du Dresnay; — à Aigues-Mortes (Gard), M. Schilizzi; — à Saint-Maniert (id.), M. Nègre; — à Montastruc (Haute-Garonne), M. Ducassé; — à Guipry (Ille-et-Vilaine), M. Delanoe; — à Châteaurenard (Loiret), M. Noblet; — à Canisy (Manche), M. Noël; — à Watrelos (Nord), M. Pollet; — à Jumeaux (Puy-de-Dôme), M. Sabatier-Terrasse; — à Conche-les-Mines (Saône-et-Loire), M. Bidault.

Adjoints. — A Châteauneuf (Charente), MM. Maurin et Normandin; à Marennes (Charente-Inférieure), M. Delagrave; à Saulieu (Côte-d'Or), MM. Charefontaine et Bureau; à Dijon, M. Chabeuf; à Guipry (Ille-et-Vilaine), M. Guérillon; à Pleurtuit (id.), MM. Hulaud et Macé; à Rochefort (Jura), M. Monnier; à Fay (Loire-Inférieure), M. Olivier; à Grandville (Manche) MM. Hue et Jourdan; à Dormans (Marne), M. Lesaint; à Port-Louis (Morbihan), M. Rémusat; à Conche-les-Mines (Saône-et-Loire), MM. Lédion et Boivin-Poillot.

ALGÉRIE ET COLONIES. — Un décret du 2 septembre autorise la création, dans la province d'Oran, d'un centre de population de 20 feux qui prendra le nom de hameau d'*Er-Rahel*.

Ce point est situé sur la route d'Oran à Tlemcen, au lieu dit *Er-Rahel*.

Un territoire de 1,000 hectares est affecté à ce centre de population.

— Le *Bulletin des Lois*, n° 726, contient un décret, à la date du 16 août, qui ouvre au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur les fonds de l'exercice 1859 (première et deuxième section du budget), un crédit de 1,100,550 fr. 15 c., représentant les sommes versées au Trésor par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec les fonds de l'Etat, à l'exécution des travaux publics appartenant à l'exercice 1859.

— Un autre décret, du 29 août, ouvre au ministère des finances un crédit extraordinaire de 522,019 fr. 83 c. pour le paiement des intérêts et de l'amortissement exigibles au 1er septembre 1859 de la partie afférente à la garantie de la France dans l'emprunt négocié, en 1833, par le gouvernement grec.

Ce crédit sera soumis à la sanction législative, aux termes de l'article 21 de la loi du 5 mai 1855, et les paiements qui lui sont imputables auront lieu sur les ressources de la dette flottante, à titre d'avances à recouvrer sur le gouvernement grec.

Faits divers.

Le *Moniteur* publie ce matin le programme d'un concours pour un emploi de répétiteur des cours d'histoire et de géographie à l'Ecole impériale spéciale militaire.

— La *Gironde*, de Bordeaux, du 9 septembre, annonce que le roi des Belges est attendu à Bordeaux, où des appartements sont préparés pour le recevoir à l'hôtel de France. On sait que le roi Léopold se rend auprès de l'empereur, à Saint-Sauveur.

— M. Piétri, sénateur, après un séjour aux eaux des Pyrénées, dans les environs de Saint-Sauveur, vient d'arriver à Marseille, se rendant en Italie.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* du 8 :

« M. le commandeur Malmusi, président de l'Assemblée nationale modénaise, accompagné du colonel marquis de Fontanelli, membre de l'Assemblée, et de deux secrétaires, venant de Saint-Sauveur, sont arrivés hier à Toulouse; ils sont descendus à l'hôtel des Empereurs. »

— Les journaux de Marseille annoncent que M. le duc et Mme la duchesse de Malakoff, qui se rendent à Alicante et à Madrid, se sont embarqués, le 8, à bord du paquebot des messageries l'*Hermus*.

— M. de Saint-Sauveur, chef d'escadron commandant la gendarmerie du département de la Seine, vient d'arriver à Paris, rentrant de l'armée d'Italie, où il avait été détaché pour le service de la prévôté, et a repris le commandement, qui, pendant son absence, était exercé par un capitaine.

— Nos nouvelles de l'Océanie vont jusqu'au 1er mai. Le gouverneur a quitté Papeete le 25 avril et s'est embarqué à bord du transport de la marine impériale la *Provençale*, pour se rendre dans la Nouvelle-Calédonie. En outre de son état-major, il avait pour l'accompagner une grand'garde de vingt-cinq Tahitiens.

Avant son départ, il avait organisé à Tahiti la Cour, qui se compose de sept membres indigènes, de deux suppléants, d'un greffier et d'un rapporteur.

Le lundi 23 mai, le gouverneur est entré à Port-de-France, où il a reçu les chefs de service de la colonie. Le 25, il est allé établir son quartier-général à dix kilomètres de la ville, au lieu dit Pont-des-Français, sur la rivière de Yaoué. Il se propose de faire une longue tournée dans l'intérieur du pays, qui renferme beaucoup de richesses. Le temps est magnifique.

La situation politique des îles Gambier, des Marquises, des Iles-sous-le-Vent et du Protectorat est excellente.

— L'inventaire du matériel de navigation qui couvre les nombreux et magnifiques bassins du Havre, ainsi que les marchandises qui encombrent les quais de ces bassins, les navires, les magasins, les docks, les entrepôts, etc., accuse une valeur totale de 1,800,000,000 fr.

— Le *Phare de la Manche*, de Cherbourg, annonce que l'administration de la marine a été autorisée à faire, sous certaines conditions, remise au département des travaux publics des quais et des terre-pleins du Vieil-Arsenal de la marine, à l'est de l'avant-port de commerce. Cette formalité remplie, il est probable, ajoute ce journal, que le service des ponts-et-chaussées ne tardera pas à entreprendre la reconstruction de la jetée de l'est du port, démolie en 1758 par les Anglais, et relevée depuis d'une manière provisoire. Ce travail changera l'aspect du port, en donnant à son entrée une symétrie parfaite.

C'est par décision du 26 juillet dernier que le département de la marine a été autorisé à faire au département des travaux publics cette cession des terrains occupés par le Vieil-Arsenal.

— Quelques correspondances ayant parlé du projet de fortifier la ville de Bourges et d'y établir une fonderie de canons, le *Journal de Bourges* dit que ses renseignements particuliers confirment ces indications.

— On lit dans le *Mémorial de Lille* du 9 :

« Hier, à deux heures après-midi, a été donné le premier coup de pioche pour les travaux de la nouvelle enceinte des fortifications. C'est sur un terrain cédé par l'administration des hospices et situé près du bastion sud, aux abords de la route de Valenciennes, qu'a commencé cette grande œuvre, si importante pour l'avenir de notre cité. Nous croyons pouvoir affirmer qu'elle sera poursuivie avec une grande activité. »

— La Chambre de commerce de Rennes vient d'adopter une résolution nouvelle en faveur de l'industrie départementale. Elle a décidé d'offrir aux contre-maîtres de fabriques ou usines d'Ille-et-Vilaine qui se seraient signalés par des travaux importants ou une aptitude spéciale, trois médailles d'argent grand module. Elle a fondé en outre trois livrets de caisse d'épargne pour les simples ouvriers dont le travail, la bonne conduite ou la capacité seront jugés dignes de récompense.

— L'*Indicateur économique de Saint-Pétersbourg* parle d'une jonction de l'Europe avec les Indes-Orientales, au moyen d'un chemin de fer qui traverserait les possessions de la Russie. Des fondés de pouvoirs des entrepreneurs sont déjà arrivés dans ce but à Saint-Pétersbourg, où ce projet excite vivement l'attention des hommes d'Etat et des commerçants.

— On lit dans l'*Indépendant*, de Constantine :

« Une ligne télégraphique électrique va être créée entre Tunis et Constantine, en passant par La Calle. Une création semblable réunira bientôt Djidjeli au chef-lieu du département. »

— On lit dans le *Moniteur* :

« L'expédition entreprise par la Société impériale d'acclimatation, à la demande du gouvernement brésilien, pour l'introduction d'un troupeau de chameaux au Brésil, a parfaitement réussi. Le navire à voiles le *Splendide*, du port de Marseille, nolisé par la Société pour le transport spécial de ces animaux et de douze chevaux arabes, est arrivé au Céara, sur la côte du Brésil, le 23 juillet dernier. Sorti du port d'Alger le 21 juin, ce navire a effectué sa traversée en trente-deux jours. Les chameaux ont été tous débarqués sans accident. Les chevaux sont également arrivés en bon état. Tout fait espérer que l'acclimatation de ces animaux, appelés à rendre de si grands services au Brésil, et particulièrement dans les provinces du Céara et du Piauhy, ne rencontrera pas de difficultés sérieuses.

» Pendant que cette expédition s'accomplissait si heureusement, grâce aux mesures prises avec le plus grand soin par la Société impériale d'acclimatation, elle recevait du gouvernement espagnol une mission qui témoigne encore de l'universalité du but qu'elle poursuit. Nous apprenons, en effet, que S. M. le roi d'Espagne, voulant introduire dans les bergeries royales de l'Escurial la précieuse race de mérinos à laine soyeuse, créée en France par M. Graux de Mauchamp, s'est adressé à la Société d'acclimatation, lui demandant de se charger du choix et de l'expédition d'un certain nombre de ces animaux, dont les produits justifient le nom de cachemire indigène que leur a donné M. Davin. La Société a pris immédiatement les mesures nécessaires pour assurer le succès de cette introduction, et le petit troupeau va être expédié très prochainement en Espagne.

» Nous croyons devoir rappeler à cette occasion que, d'un autre côté, la Société d'acclimatation s'est occupée activement de faire venir d'Amérique en France un nombreux troupeau d'alpacas et de vigognes, offrant ses services aux personnes qui voudraient s'associer, pour leur compte particulier, à cette grande entreprise, et réalisant complétement le programme qu'elle s'est tracé : l'échange réciproque, entre tous les pays civilisés, des productions naturelles utiles que chacun possède ou peut acquérir. »

— On élève en ce moment, place de la Madeleine, à gauche de la façade et contre la grille de l'église, une de ces pyramides en charpentes, comme il y en a déjà près du pont de la Concorde, à Passy, à Batignolles, etc., etc., et qui doivent servir d'observatoires aux ingénieurs chargés de relever le nouveau plan de Paris.

— Armand G..., petit clerc chez M. B..., huissier, dit le *Droit*, était depuis longtemps tourmenté du désir de participer aux jouissances que la capitale offre aux jeunes gens riches et désœuvrés. Pour cela, les fonds lui manquaient, et il rêvait aux moyens de s'en procurer, quand il s'aperçut que son patron avait oublié sur un meuble la clé de sa caisse. Prompt à profiter de l'occasion, Armand G... s'empara de cette clé. Dès que l'huissier fut sorti, il s'introduisit dans son cabinet, ouvrit le coffre-fort et y prit une somme de 4,000 fr. en billets de banque. A son retour, M. B... chercha vainement la clé dont il vient d'être question. Il pensa qu'il avait pu la laisser dans un tiroir ou dans la poche de quelque vêtement, et, comme il en avait une seconde, il cessa de s'occuper de cet incident.

Cependant, Armand G... réunit quelques-uns de ses camarades, et il se livra avec eux à l'orgie. Il dîna deux fois. La bande joyeuse parcourut les cafés, et, à deux heures du matin, le petit clerc était ramassé ivre-mort sur le boulevard Poissonnière. Conduit le matin devant le commissaire de la section de l'Opéra, il ne put justifier de la possession légale d'une somme de 500 fr. en or trouvée dans ses poches. Il fut obligé d'avouer qu'il était employé chez M. B....

Averti de ce qui se passait, l'huissier, ayant constaté le vol commis à son préjudice, se rendit, accompagné du commissaire de la section de Saint-Paul, au domicile d'Armand G... Une perquisition fit découvrir une somme de 3,000 fr. enveloppée dans un numéro de journal.

A la suite des constatations, Armand G... a été mis à la disposition de la justice.

— Une jeune fille, nommée Thérèse D..., née à Marlenheim (Bas-Rhin), venue depuis peu de temps à Paris, s'était laissée séduire par un jeune homme dont elle avait fait la connaissance dans un bal public. Elle alla demeurer avec lui rue Neuve-Saint-Denis. Son amant n'ayant pas paru depuis quarante-huit heures au domicile commun, Thérèse pensa qu'il l'avait délaissée, et elle prit la résolution de se détruire, ce qu'elle exécuta immédiatement. Ayant-hier, à sept heures du soir, on l'a trouvée morte dans son lit, près duquel achevaient de s'éteindre deux fourneaux de charbon. Un billet laissé par elle sur la commode contenait de touchants adieux à l'homme qui était cause de sa mort.

Le même soir, à dix heures, on constatait le suicide, par asphyxie carbonique, de la femme Joséphine Dieu, âgée de soixante ans, demeurant passage des Deux-Sœurs. On ignore les motifs qui l'ont déterminée à se faire périr.

— Avant-hier, sur les quatre heures et demie du soir, les habitants de la rue de la Roquette s'inquiétèrent de voir qu'un individu qui, depuis plusieurs heures, était étendu sur le trottoir ne semblait plus donner aucun signe de vie. Sur l'avis qu'ils donnèrent au commissaire de police, il fut constaté que cet homme était un nommé D..., doreur, demeurant rue du Marché-Sainte-Catherine, et qu'il avait péri pour avoir bu avec excès des liqueurs alcooliques.

— Samedi dernier, un affreux accident a épouvanté la petite commune de Romans-lès-Melle (Deux-Sèvres). Le nommé Pierre Tribot descendit dans un puits; il se plaignit d'abord, et, quelques minutes plus tard, il ne répondit plus aux questions de ses camarades. Inquiet de ce silence, un autre puisatier, Jean Samson, se fit descendre dans la mine, et il put à peine faire entendre quelques sons inarticulés. L'oncle de Pierre, Benjamin Tribot, voulut aller au secours de ces malheureux et subit le même sort.

Les ouvriers épouvantés jetèrent l'alarme dans le bourg, et plusieurs habitants accoururent sur les lieux. Deux d'entre eux se firent descendre dans le puits, mais on fut obligé de les remonter. Avant qu'ils aient accompli leur mission, ils étaient à demi-asphyxiés et ont été plusieurs heures avant de reprendre leurs sens.

Un jeune homme de dix-huit ans, nommé Chrysologue, malgré un péril imminent, s'enveloppa la figure avec un mouchoir imbibé d'eau-de-vie, et opéra une première descente. Il remonta avec le cadavre d'un des ouvriers asphyxiés. A une seconde tentative, il ramena un second cadavre; mais ses forces étaient à bout, et ce fut un maçon, le nommé Rouillé, qui, ayant pris les mêmes précautions, ramena le troisième cadavre.

Les trois victimes de cette catastrophe étaient des pères de famille vivant d'un modique salaire quotidien. Un médecin a donné

---

cipes morbifiques qui sont neutralisés par certains médicaments. Le tétanos consiste en une contraction violente, une rigidité extrême des muscles, rigidité qui peut persister même après la mort. On conçoit qu'un poison très actif, le *curare*, qui produit des effets contraires à ceux de la strychnine sur le système nerveux et musculaire, puisse neutraliser la cause du tétanos et le guérir. Le café n'est-il pas un antidote dans les cas d'empoisonnement par l'opium? Le quinquina n'est-il pas l'agent qui neutralise le principe des fièvres et de beaucoup de maladies intermittentes, etc.? Dans l'observation de M. Vella, a dit M. Cloquet, on peut suivre pas à pas les effets salutaires des applications du *curare* lors de l'apparition rapide de la maladie et à chacun des accès qui se sont succédé à divers intervalles après la disparition momentanée des accidents de la première invasion.

M. Cloquet, tout en reconnaissant l'intérêt qui se rattache à l'observation de M. Vella, voudrait cependant qu'on renouvelât ces essais, qu'on fît surtout des expériences sur des animaux chez lesquels on aurait produit le tétanos par des plaies empoisonnées par la strychnine, et que l'on traiterait ensuite par le curare.

Nous croyons, avec la majorité des chirurgiens de l'Académie, qu'il y a parfaitement lieu à continuer les essais si heureusement commencés par le praticien piémontais. Une remarque sera pourtant ici nécessaire. Les doses de curare dont M. Vella a fait usage sont véritablement extraordinaires et portent à soupçonner la pureté de ce produit, qu'il est d'ailleurs si difficile de se procurer en Europe. On sait, par les belles expériences de M. Alvaro Reynoso, dont nous avons parlé ici en 1856, à quelles faibles doses il faut employer le curare pour produire des effets toxiques foudroyants. Le curare est au moins comparable, par son intensité toxique, à la strychnine ou à l'acide prussique. Il est donc bien singulier que le chirurgien de Turin ait fait usage, sans nuire à son malade, des doses énormes de ce poison qu'il indique dans sa note. Il a appliqué 1 gramme de curare toutes les trois heures pendant quatre jours, et 1 gramme toutes les cinq heures pendant huit jours, ce qui fait pour un seul malade un total de 70 grammes. Il nous semble impossible que le produit dont il s'agit ne fût point considérablement altéré. Aussi conseillons-nous aux chirurgiens qui voudront répéter les expériences de M. Vella, s'ils parviennent à se procurer du curare vraiment actif (ce qui ne sera pas d'ailleurs facile, car il n'y a pas à Paris une maison de droguerie qui en possède plus de 10 grammes), de ne procéder à ces tentatives qu'avec beaucoup de prudence. En voulant, comme le chirurgien de Turin, mettre plusieurs grammes de curare pur en contact avec la peau dénudée, on emporterait sans doute le mal, mais on emporterait aussi le malade.

— Consignons maintenant une nouveauté chirurgicale qui intéresse les chanteurs et toutes les personnes exposées à des maladies du larynx : il s'agit d'un instrument qui permet de faire pénétrer la vue du chirurgien jusqu'à l'intérieur de l'organe vocal. Déjà le chanteur Manuel Garcia s'était servi d'un petit miroir pour étudier les mouvements du larynx pendant la phonation et le chant. Le docteur Turck, de Vienne, a repris cette idée, construit un instrument spécial, et fait, depuis quelques années, de nombreux essais de ce nouveau mode d'exploration du larynx. Un professeur de Vienne, M. J. Czermak, vient de publier une notice sur ce petit instrument. Tout se réduit à une petite glace étamée ou un miroir métallique, rond ou ovale et de différentes grandeurs, porté sur une tige mince et flexible, qui peut se courber tout en présentant une certaine résistance. On le porte dans l'arrière-gorge, plus ou moins profondément, en touchant la paroi postérieure du pharynx. En l'inclinant plus ou moins profondément, et de côté et d'autre, et en se servant d'une vive lumière, celle du soleil ou d'une bonne lampe, et mieux encore, en regardant par le trou du miroir concave, d'un *ophthalmoscope*, on parvient à voir la base de la langue, l'épiglotte, les cordes vocales supérieures et inférieures, les ventricules du larynx, etc. En retournant la glace, on inspecte la face postérieure du voile du palais, et en tirant ce dernier en avant et en haut, les fosses nasales. Les difficultés de l'application de cet instrument ne sont pas nombreuses pour l'observateur, mais le malade a souvent besoin de bonne volonté et de patience pour résister à la sensibilité spéciale si vive de ces parties et ne pas éprouver des efforts de vomissements.

— On commence à tirer parti en Angleterre des coquilles marines fraîches ou fossiles pour l'amendement des terres. Le carbonate de chaux qui constitue la base minérale des coquilles, joint à la faible proportion de matière animale qu'elles renferment, explique l'utilité de ces substances comme amendement des terres. Cette pratique, du reste, n'est pas inconnue en France. On se sert encore aujourd'hui, en Touraine des coquilles fossiles, fort abondantes en ce pays, pour modifier avantageusement la composition des terres argileuses. On a même réussi, sur quelques parties de nos côtes, à employer, comme amendement, des coquilles fraîches prises sur le rivage de la mer.

C'est ce dernier système qui est actuellement suivi en Angleterre sur une très grande échelle. On recueille, pour les utiliser dans l'agriculture, les débris de coquilles qui viennent s'amasser sur le rivage de la mer. Leur exploitation est devenue si considérable, que, pour en effectuer plus économiquement le transport, on a construit un chemin de fer de Padstow à Bodmin. Aujourd'hui, des milliers de wagons chargés de ce calcaire marin sont expédiés de la côte vers l'intérieur, et répandent ainsi la fertilité sur de grandes étendues de terre dans les comtés de Cornwall et de Devon.

Le journal agricole la *Culture*, rédigé par M. A. Sanson, et dont nous avons annoncé récemment l'apparition, donne d'intéressants détails sur cette exploitation des coquilles marines en vue des besoins de l'agriculture.

« Les débris coquilliers, se composant d'ordinaire de fragments assez gros et peu divisés, doivent, dit M. Sanson, pour produire dans le sol un effet sensible et immédiat, être désagrégés et réduits en poudre impalpable; car, dans leur état actuel, et n'ayant pas encore subi un commencement de décomposition qui les rend friables et attaquables à l'humidité de l'air, ils resteraient inaltérables dans le sol, où ils agiraient imparfaitement et diviseraient seulement les molécules.

» Mais pour convertir en engrais cet amendement d'une si excellente nature, il fallait compléter la présence du calcaire par l'addition de matières azotées. Les *astéries*, espèce de zoophytes que rejette la mer, se sont présentées comme pouvant remplir cette condition; mais elles arrivent en trop petite quantité sur le rivage pour devenir l'objet d'une exploitation importante et continue. On a dû aller les chercher jusqu'à leur source, afin de pouvoir reconnaître l'importance de leurs gisements. C'est dans ce but que furent exécutés en Belgique des sondages, depuis la Panne jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. On constata ainsi l'existence d'une immense région peuplée d'astéries dont l'exploitation fut commencée à la Panne, puis continuée à Ostende, Nieuport, Blankenberghe et Heyst ne tarderont pas à entrer dans la même voie.

» Ces zoophytes, qui, il y a quelques mois à peine, faisaient le tourment des pêcheurs, dont elles embarrassaient les filets, deviennent aujourd'hui un produit d'une valeur presque égale à celle du poisson.

» La flottille de la pêche belge ne compte pas moins de deux cents voiles; en supposant que chaque barque rapportât, en moyenne, pour trois cents jours de pêche par an, 1 hectolitre d'astéries par jour, on arrive au chiffre de 60,000 hectolitres de zoophytes, qui, vendus à raison de 4 fr. l'hectolitre, représenteraient un produit de 240,000 fr. Cette quantité de 60,000 hectolitres suffirait pour amaliser 4 à 500,000 hectolitres de poudre de coquilles qui, vendus au prix de 3 fr., rapporteraient de 12 à 1,500,000 fr. »

Cette exploitation est loin d'être récente en Angleterre, car on trouve, dans un mémoire écrit vers le milieu du siècle dernier par l'évêque de Dublin, qu'en 1740 on utilisait, pour l'amélioration des terres, les énormes bancs de coquilles qui se découvrent à la marée basse dans la baie de Londonderry. On en chargeait sur le rivage des voitures qui les transportaient dans l'intérieur du pays. Par un emploi judicieux de ces coquilles, on était parvenu à rendre la fertilité à beaucoup de terres.

— On cherche depuis longtemps le moyen de mettre les voyageurs sur les chemins de fer en communication avec les conducteurs de trains. La question est fort difficile, car si l'on donne aux voyageurs trop de facilités pour arrêter le convoi, on produira des retards souvent plus dangereux que les accidents personnels dont il faut donner avis. Un ingénieur anglais vient de trouver un moyen simple et efficace d'arriver à ce résultat. Ce moyen consiste à placer sur le tender, dans l'emplacement réservé au chauffeur, un miroir sur lequel vient se refléter le convoi tout entier. Grâce à ce miroir, le conducteur du train et le mécanicien peuvent voir tout ce qui se passe sur le convoi. Dès qu'un voyageur se montre ou agite un mouchoir à la portière d'un wagon, ce signal d'appel est aperçu, et le train peut s'arrêter au commandement du conducteur. Un des avantages de cette disposition, c'est qu'elle ne peut être contrariée par les sinuosités de la voie.

Ce système nous paraît excellent pour la marche de jour, mais il serait d'une application difficile pendant la nuit. L'inventeur croit, il est vrai, qu'en fixant deux lampes aux deux côtés des dernières voitures du train, la réflexion de cette lampe sur le miroir établi sur le tender permettrait au conducteur d'apercevoir toute l'étendue du train malgré l'obscurité de la nuit, aussi nettement que pendant le jour. Nous ne partageons point sa confiance sur ce point. Ce serait, toutefois, déjà un résultat bien utile que de donner, p

les premiers soins à ceux qui s'étaient dévoués pour les arracher à la mort.

— Le 25 août, un habitant d'Oulles (Isère) a péri de la manière la plus triste. C'était un ancien militaire, âgé de trente-un ans, nommé Antoine Augier. Il était parti la veille avec son frère et un jeune parent, le sieur Perret, pour aller ramasser du génépi sur la montagne de Rajarda, sur le territoire de Villard-Eymond. Après en avoir gravi une partie, ils se séparèrent et prirent chacun, dans le but de multiplier leurs recherches, une direction opposée.

La montagne de Rajarda est remplie de précipices et d'endroits dangereux. Arrivé au lieu appelé la Rochaille, où des eaux glaciales commencent à tomber en cascades d'une hauteur de deux cents mètres, Antoine Augier crut pouvoir franchir, d'un saut vigoureux, le passage étroit et torrentueux où se forme la cascade; mais son pied glissa, et ce malheureux, qui avait affronté vingt fois sans accident les balles ennemies en Afrique et en Crimée, alla rouler dans cet affreux abîme, où il trouva une mort instantanée. On croit même, à en juger par l'état d'affreuse mutilation que présentait son cadavre lorsqu'on le releva, qu'Antoine Augier a dû cesser de vivre avant d'arriver au fond du précipice. Son crâne était entièrement brisé; il avait la face aplatie et une jambe et le bras droit cassés en plusieurs endroits. Cet infortuné était très aimé dans sa commune, et sa mort y a causé de vifs regrets.

Nous venons de parler de la levée de son corps; ce n'est pas sans d'énormes difficultés et de graves périls qu'on est parvenu à l'opérer. M. le commissaire de police du Bourg-d'Oisans a rempli cette laborieuse mission avec l'aide d'un gendarme et de quelques hommes dévoués de la commune de Villard-Eymond. Il leur a fallu, pour arriver jusqu'aux restes mortels du pauvre soldat, suivre un sentier où leur vie était à chaque instant exposée, et traverser le dangereux torrent cause de cet événement funeste. Après une journée des plus pénibles efforts, ils sont parvenus à enlever le corps et à le rapporter à Villard-Eymond, où ils ne sont arrivés qu'à neuf heures du soir.

— Il y a quelques mois, vint s'établir à Blois une femme jeune encore, paraissant jouir d'une position de fortune assez indépendante. La dame X... était accompagnée d'une petite fille qui lui servait de domestique.

Dès les premiers mois de son arrivée, on avait remarqué que peu de personnes étaient admises dans l'intérieur de la dame X..., encore n'y entraient-elles qu'après avoir subi préalablement l'épreuve d'un petit guichet placé sur la porte.

En outre, la tranquillité habituelle du voisinage était souvent troublée par des cris suivis de plaintes, de gémissements; et ce n'était pas sans pitié que l'on remarquait, aux rares moments où sortait la domestique de la dame X..., combien cette enfant était malingre, chétive, et on s'inquiétait des meurtrissures monstrueuses qu'elle portait toujours à la face et aux bras.

Plusieurs faits avaient profondément ému les habitants du quartier : la pauvre enfant ne répondait qu'en pleurant et sous l'empire de la crainte aux questions qu'il lui étaient adressées. Un jour, entre autres, elle se précipita sur un morceau de pain que tenait à la main un jeune enfant qui passait près d'elle et le dévora avec une effrayante avidité. On en conclut avec raison que la dame X... était une affreuse mégère, et la pauvre fille une victime.

Une plainte fut alors déposée. Une descente de police eut lieu, et la dame X... fut arrêtée.

Depuis, cette dame comparut devant le tribunal de police correctionnelle; grâce à ses antécédents, elle fut renvoyée de la plainte. Toutefois, M. le procureur impérial interjeta appel de ce jugement.

Un huissier notifia à la dame X... l'appel de M. le procureur impérial.

Mais le lendemain matin, un médecin était appelé à constater le décès de la dame X... Il résulte du procès-verbal que cette mort est le résultat d'une émotion violente.

— Un crime a été commis mardi dernier dans la commune de Silly. Le brigadier de gendarmerie Goubert et le gendarme Guilloreau venaient de quitter le bourg de Noailles, leur résidence, vers neuf heures du matin, pour se mettre en tournée. Arrivés à Silly, dans la plaine dite la Fosse-Salmon, ils aperçurent de loin un individu armé d'un fusil, qui prit la fuite en les voyant venir. Ils mirent leurs chevaux au galop, et rejoignirent ce chasseur au moment où il entrait dans le bois du Haut-Silly.

Le gendarme Guilloreau, qui précédait de quelques pas le brigadier, fit monter son cheval sur le rideau qui borde le chemin de la Côte-Blanche. Le braconnier, se voyant alors sur le point d'être arrêté, se retourna vivement, coucha en joue le gendarme, qui porta instinctivement le bras devant son visage comme pour parer le coup, et lui déchargea son arme presque à bout portant. Le plomb traversa le poignet droit du gendarme, puis le blessa grièvement à la joue gauche et aux yeux. La victime tomba de cheval en s'écriant : « Mon brigadier, je suis mort ! »

Le brigadier mit aussitôt pied à terre pour secourir son camarade. Au même instant, l'assassin arma de nouveau son fusil, qui était à deux coups, et mit en joue le brigadier. Celui-ci se baissa; la décharge lui passa par dessus la tête sans l'atteindre. Il courut droit à l'assassin, qui, prenant son fusil par le canon, le levait en l'air pour l'en frapper. Par un heureux mouvement, il sut éviter le coup; la crosse frappa la terre et se brisa.

Le brigadier saisit le braconnier à bras-le-corps. Une lutte terrible s'engagea entre eux et ne se termina qu'avec l'aide de deux cultivateurs qui accoururent aux cris du brigadier, et qui avaient déjà été alarmés en entendant une double détonation et en voyant les chevaux des gendarmes sortir du bois sans leurs cavaliers. Plusieurs autres personnes arrivèrent ensuite.

On fut obligé de garrotter l'assassin et de le hisser dans une charrette pour l'emmener à la maison de sûreté de Noailles, où il fut déposé. Il brisa plusieurs chaînes qui lui serraient les poignets; il fallut lui mettre les poucettes, lui attacher les bras derrière le dos et le lier avec des cordes pour s'en rendre maître. L'état du malheureux gendarme blessé est alarmant; on craint pour sa vue d'abord, et peut-être pour ses jours.

L'assassin est un nommé Boitel, dit Lagu; il habite Boncourt, près Noailles; il se livre habituellement au braconnage, et a déjà subi des peines correctionnelles.

— Des lettres de Trébizonde apportent la nouvelle d'un tremblement de terre qui aurait eu des conséquences effroyables.

La ville de Chirvan, dans le gouvernement général de Tiflis, aurait été engloutie sous une montagne qui s'est subitement affaissée.

— Hors du désarmement européen, agitation sans solution, mécontentement des peuples écrasés sous le poids des impôts, et pas de reprise des affaires. C'est ce que démontre sans réplique l'auteur de l'ÉQUILIBRE EUROPÉEN, M. de Girardin, dans sa nouvelle brochure : le DÉSARMEMENT EUROPÉEN, en indiquant les moyens de l'opérer.

— Par décret impérial, en date du 16 août 1859, M. G. FOURCHAULT, ancien premier clerc de Me Grosse, notaire à Paris, a été nommé notaire à Nemours (Seine-et-Marne), en remplacement de Me Damoye, démissionnaire en sa faveur.

Pour tous les faits divers, J. MAHIAS.

L'institution J. Bauden (éducation de famille pour vingt-cinq élèves), études complètes; littéraires et scientifiques, aura quelques places d'élèves vacantes pour la rentrée d'octobre. Prix : 3,000 fr. — S'adresser tous les jours, jeudis et dimanches exceptés, de neuf heures à onze heures et de quatre heures à six heures, Paris, rue de Monceau, 25, et rue de Courcelles, 51.

— Maison d'horlogerie de Laurant. Voir une annonce concernant la province à la 4e page.

Variétés.

La Critique des livres.—MM. CUVILLIER-FLEURY ET ARMAND DE PONTMARTIN (1).

La première qualité qu'il est d'usage de réclamer de la critique, c'est l'impartialité. Autant lui demander l'indifférence. La critique impartiale suppose l'infaillibilité. Quant à l'homme désintéressé des idées, il est suspect pour juger les idées des autres.

Les meilleurs juges sont encore les ennemis loyaux, convaincus. La passion et la colère même ne sont pas toujours des dispositions redoutables. Il faut redouter, au contraire, ce scepticisme fait d'impuissance et d'envie qui, ne produisant rien, ne croit à rien, n'admet rien et dénigre tout. La critique littéraire, en abandonnant, par une ambition légitime, le terrain plat et battu des discussions de grammaire et d'école, et en s'élevant à la discussion des principes sociaux, est devenue une lutte sérieuse qui exige qu'on se mesure avec des idées *démouchetées*. La véritable politesse, dans certaines disputes, c'est l'opiniâtreté; d'ailleurs, les blessures bien faites se guérissent bien; et comme, après tout, on ne combat jamais pour se convaincre réciproquement, mais pour instruire les témoins et les mettre à même de choisir, il faut tout dire pour soi et tout prouver contre les autres, sans mêler à la discussion ces dénigrements, ces invectives familières aux vanités déçues, qui affectent l'intolérance pour faire croire à leur foi, et qui travestissent toutes les questions de principes en questions de personnes.

Les deux livres de critique dont nous parlerons aujourd'hui sont d'excellents exemples, à l'appui de cette théorie. Nous ne leur demanderons pas cette impartialité, que nous reconnaissons impossible, mais nous saurons les estimer, selon la franchise de leur programme et la décision de leurs allures.

M. Cuvillier-Fleury, dans ses *Dernières études historiques et littéraires*, s'efforce d'être à la fois sincère et poli.

Ce que l'on prend quelquefois en lui pour une petite faiblesse pédagogique, est l'attention d'un esprit tempéré qui a assez d'aigreur dans le propos pour n'être pas un Philinte, mais qui cherche le juste-milieu, et qui veut ne compromettre ni ses opinions, ni ses relations.

Quant à M. de Pontmartin, il fait moins de concessions; il appartient à une école qui se défend comme elle peut. Aussi ses armes ne sont-elles ni dangereuses, ni assez courtoises; et sa colère dépasse-t-elle souvent le but, en frappant trop fort pour frapper juste.

La différence des deux procédés tient précisément à la valeur pratique des deux théories. M. Cuvillier-Fleury pactise volontiers avec le progrès; il ne désespère pas de la génération; et si l'on peut, si l'on doit même discuter avec lui sur le plus ou moins d'horizon qu'il veut ouvrir à son idéal, on s'entend du moins sur la nécessité de cet idéal. C'est entre lui et nous, bien souvent, une simple question de mesure, et il y a des points sur lesquels l'accord est parfait.

Quant à M. de Pontmartin, il est en dehors de toute fusion, quoiqu'il ait pour ce mot une superstition bien chimérique. Il ne veut rien de la génération actuelle; il jette l'anathème sur nos idées; il brûle nos livres, et volontiers il brûlerait par surcroît quelques-uns de nos auteurs. On ne sait où trouver, dans l'histoire, dans le roman, dans la poésie, un point de contact avec lui. Il nie tout; et les quelques convenances de forme qui restent encore à sa critique, peuvent être attribuées à la nécessité de ménager pour ses propres œuvres un accueil dans ce monde qu'il méprise; ses égards sont des avances qu'on ne lui rembourse pas toujours.

Nous avons ouvert les deux volumes de M. Cuvillier-Fleury avec le désir d'être sévère. Nous gardions, sinon rancune, au moins le souvenir de quelques prétendus *portraits révolutionnaires* qui valaient bien une réfutation. Mais, en vérité, sauf les réserves que nous avons faites plus haut, le prétexte d'un article rigoureux nous échappait dès les premières pages. Nous ne pouvions pas en vouloir au critique d'être bienveillant pour M. Guizot et pour quelques autres; mais, quand il discute avec M. Nettement les termes d'une conversion des âmes; quand, avec une courtoisie qui ne fait pas tort à la fermeté, il maintient les droits de la philosophie et de la raison; quand il dit : « J'estime le » sentiment religieux, si je ne le soupçonne ni d'égoïsme ni d'ambition; j'adore la croix, pourvu qu'on n'y mette » pas de cocarde, » M. Cuvillier Fleury parle un langage auquel nous applaudissons; et il n'est rien que nous ayons à réfuter dans le passage suivant extrait du même chapitre :

« Il est un signe, entre beaucoup d'autres, auquel peuvent se reconnaître les » adversaires de la liberté de l'esprit humain, c'est quand ils ne l'appellent » plus par son nom et qu'ils lui en donnent un autre, faute d'oser prononcer » le véritable. La liberté a toutes sortes « d'ennemis déclarés et secrets. Elle a » ceux qui l'attaquent de front avec des » homélies qui semblent datées de 1209, » le jour du sac de Béziers; d'autres qui » la proscrivent en vertu de concordats » signés hier; d'autres, enfin, qui ne savent lui opposer, du sein de leur étroit » égoïsme, que des terreurs puériles et » de plates injures. Mais la liberté de » l'esprit humain a des adversaires plus » habiles : ce sont ceux qui l'attaquent » sous des noms d'emprunt, par d'ingénieux détours, avec des paroles engageantes, et qui font mine de l'embrasser en l'étouffant.

» Les Muses des anciens étaient vierges, » dit encore M. Cuvillier-Fleury, « celles de » la France moderne sont laïques. Elles » épousent le siècle, et elles n'en sont » pas moins pures pour unir à l'adoration » de Dieu le culte de la Raison, de l'Humanité et de la Liberté. »

Je voudrais savoir ce que M. de Pontmartin pense de cette opinion de M. Cuvillier-Fleury. Quant à nous, il nous semble singulier, après ces citations, de considérer toujours l'auteur des *Dernières Études historiques et littéraires* comme un de nos adversaires. La discussion ne paraît plus que comme une forme piquante de l'estime.

Dans ce second volume, M. Thiers, historien de l'empire, est présenté et jugé avec une maturité et une finesse qui font de cette analyse une des meilleures études du livre. M. Véron est doucement plaisanté sur ses vanités de publiciste; et si nous ne craignions pas de déplaire à quelques uns de nos amis qui ne permettent pas qu'on mette Béranger au-dessous des grands poètes lyriques de la génération actuelle, nous dirions qu'il est impossible de peindre plus délicatement la modération de goûts et d'ambition du chansonnier, son égoïsme décent qui ne permit ni aux hommes ni aux choses de gêner sa vie, quand son concours pouvait être utile à ses amis. Comme il y a loin de cette touche discrète et sévère, à l'occasion, aux injures de M. de Pontmartin ! M. Cuvillier-Fleury fait équitablement la part du poète, de l'homme, du citoyen. Il termine en disant : « Béranger a » aimé le peuple d'une vraie passion; » mais il se trouva que c'était le plus » commode des amours, celui qui gênait » le moins sa vie, qui s'accommodait le » mieux à sa paresse. »

Ce que le critique dont nous analysons le volume prétend aimer, c'est la raison et la liberté. Nous le croyons; mais Montaigne a dit : « Toutes passions qui se laissent goûter et digérer ne sont que médiocres. » Or, il me semble que la passion de M. Cuvillier-Fleury se laisse goûter. Il y a dans son amour une sincérité réelle, mais une placidité qui me ferait craindre les stériles tendresses du platonisme. Que le critique se souvienne de lui-même : « Les muses modernes sont laïques; elles doivent épouser le siècle. » Soit; mais c'est sans doute pour devenir mères.

M. Cuvillier-Fleury, dans son prochain volume, dissipera peut-être ces défiances. Des nuances sont déjà effacées entre nous; ce qui reste n'est que pour sauvegarder la dignité de la conscience et la fierté du caractère.

Il n'est pas à craindre que nous nous entendions jamais avec M. de Pontmartin; on a toujours avec lui l'attrait de la lutte, ou, pour mieux dire, sa tentation, car la lutte, si vive qu'elle puisse être, n'intéresse qu'à certaines conditions d'égards et de politesse dont M. de Pontmartin s'affranchit tous les jours. Nous aurions donc aujourd'hui une occasion assez heureuse d'exercer cette vengeance héroïque du pardon qui fait répondre par l'éloge à l'injure; mais nous ne sommes pas assez bon chrétien pour agir ainsi, et M. de Pontmartin l'est trop pour ne pas aimer mieux notre sincérité.

Ecrivain doucereux, qui n'atteint à l'énergie qu'aux dépens du style, M. de Pontmartin voudrait être ingénieux comme M. Sainte-Beuve, et véhément comme M. Veuillot; mais ce sont là deux sommets difficiles à atteindre et à garder à la fois. On sent à chaque page de sa critique, un effort trahi, une prétention manquée. Son talent, très incontestable, s'estropie dans des ornières. Il lui manque ce souffle qui enlève aux mesquineries de l'esprit de secte, ou bien cette âpreté qui fait rompre avec toutes les convenances, et qui devient de l'art, par l'excès même de la force. Dans un article qu'il a bien voulu nous consacrer, M. de Pontmartin nous donnait le conseil d'étudier les procédés de polémique de M. Veuillot, qu'il considère comme un maître. Nous ne nous permettrons pas de retourner cet avis; mais peut-être bien que malgré son admiration très réelle et souvent renouvelée, pour le rédacteur de l'*Univers*, M. de Pontmartin ne nous pardonnerait pas, si nous lui disions qu'il est précisément un Veuillot manqué.

Tant qu'il n'aura pas le courage du cynisme, tant qu'il voudra garder des gants pour pratiquer le coup de poing littéraire, il sera un polémiste déplacé, incomplet, et son talent ne servira qu'à faire tort à sa logique.

Ennemi irréconciliable de tout ce qui n'est pas l'Eglise ou l'Académie, M. de Pontmartin a l'ambition du ciel et de l'Institut. Ce sont là deux ambitions fort honorables, qu'on peut cultiver parallèlement, mais qui exposent aussi à des contradictions de politesse dans lesquelles, pour sa part, M. Veuillot ne tombera jamais.

Nous avons pensé, en voyant en tête du nouveau volume de critiques qu'il vient de publier, un article intitulé *De l'esprit littéraire en 1858*, que l'auteur des *Contes d'un planteur de choux* allait enfin nous révéler l'esthétique littéraire, pour laquelle il fait la croisade. Quelles sont les conditions de l'art catholique? S'il ne s'agit plus d'invoquer Aristote ou Schlegel, Racine ou Shakspeare, qui faut-il invoquer, étudier, analyser? Vous jetez au feu toutes nos histoires, tous nos romans, tous nos drames ! Que faut-il apprendre? de quoi faut-il être ému? Je cherche dans ce chapitre une loi, une règle, un principe, et je ne trouve que des doléances; ce qui me paraît le plus clair, c'est cette formule, que « les théories du goût doivent s'accorder avec les lois de la conscience. » Rien de mieux! Mais ce n'est pas là une devise qui nous soit contraire. La conscience des écrivains libéraux n'est pas plus hypothétique que celle des écrivains réactionnaires. Supposer qu'on a seul le bénéfice de l'honnêteté, c'est recommencer cette éternelle injure, et remettre en vigueur cette abominable intolérance qui considère comme de la canaille tout ce qui n'est pas de l'avis de l'inquisiteur?

Quand nous démontrons que la génération actuelle s'épaissit dans les joies matérielles, parce qu'elle ne croit à rien, M. de Pontmartin triomphe et s'écrie : « Venez à nous ! nous allons vous apprendre à croire ! » C'est bientôt dit. Mais je vous défie d'apprendre à aimer : d'ailleurs, c'est précisément parce que les sources que vous offrez ne tentent plus les lèvres; c'est précisément parce que l'esprit nouveau a peur de vous, comme d'un piége et d'une prison, qu'il hésite, qu'il tâtonne, qu'il doute ! C'est vous qui multipliez le scepticisme.

Nous ne suivrons pas M. de Pontmartin dans les détails de son volume. Nous en avons indiqué l'esprit et la portée. C'est de l'analyse, tour à tour aigre et charmante. Quand il ne touche ni à des idées ni à des personnes, et quand il se contente de badiner sur les livres, l'écrivain ne manque pas d'un certain charme; mais ces intermèdes sont rares; le sectaire est toujours caché sous le domino et on voit ses yeux darder des éclairs à travers le masque. Quand nous recommandions à M. de Pontmartin les violences rabelaisiennes de M. Veuillot, nous ne faisions pas de paradoxe. Lui-même il sent bien que c'est là la logique de son talent; il conseille à tout le monde d'aller frapper à ce cabaret, espérant qu'on l'y entraînera et qu'on lui lavera un reste de honte qui l'empêche d'y aller. Je n'avance rien qui ne soit prouvé.

Dans un article consacré à M. Eugène Poitou, M. de Pontmartin se plaint que les applaudissements fassent défaut à la critique *réactionnaire* (le mot est de lui), et alors il exhorte les écrivains à hausser le ton, et il dit à M. Poitou, avec des pruderies d'expression qui prouvent que le Sainte-Beuve était nécessaire pour cacher la transition du Veuillot : « Lui dirai-je toute » ma pensée? Peut-être, pour déployer » dans toute leur liberté et toute leur force, » ces indignations et ces censures, ferait-il » bien de ne pas trop les enfermer dans les » cadres des programmes académiques. » Le noble rôle de redresseur de torts » littéraires exige une indépendance et » parfois une âpreté d'allures peu compatibles avec ce régime de ménagements discrets et d'accommodements » habiles dont ne sauraient se passer ces » doctes assemblées. Puisque M. Poitou a choisi en littérature la meilleure part, la » part des austérités et des sacrifices, » qu'il ne s'arrête pas en si bon chemin : » les insultes de la basse littérature valent » mieux même que les suffrages de Jérôme Paturot. »

Je ne sais pas si l'épithète de *Jérôme Paturot* ne s'applique point, dans la pensée de M. de Pontmartin, aux bourgeois de son opinion qui ne savent pas l'applaudir, non plus que M. Poitou; à moins encore, d'après la construction de la phrase, qu'elle ne désigne les académies, car l'auteur de *Jérôme Paturot* est d'une catégorie d'immortels ! En tous cas, comme nous aimons à croire que nous n'appartenons pas à *la basse littérature*, nous ne dirons rien, en finissant, qui puisse être pris pour une insulte. Nous nous bornerons à constater que le fond de la pensée de M. de Pontmartin, c'est que l'*âpreté* est une nécessité des saines doctrines. Avons-nous prétendu autre chose, et avons-nous donné un mauvais conseil en recommandant M. Veuillot?

Remarquons aussi que les quelques lignes que nous venons de citer résument et expriment admirablement tout le talent de M. de Pontmartin. Nous avons là, en une demi-page, sa théorie morale et littéraire, le secret de son ambition, et, dans les périphrases qui servent à conseiller l'*éreintement*, tout son style. Ce fragment est donc précieux (ceci soit dit sans jeu de mots), et nous espérons bien, encore une fois, que M. de Pontmartin ne verra pas d'intention perfide pour sa réputation dans les conseils que nous lui avons donnés et qu'il donne aux autres.

LOUIS ULBACH.

(1) Paris, Michel Lévy, éditeur.

THÉATRE LYRIQUE. — Préciosa, — la Perle du Brésil.
VAUDEVILLE. — La Marâtre (Mmes Marie Laurent, Bérengère).
VARIÉTÉS. — Paris hors Paris, — les Chevaliers du Pince-Nez.
GYMNASE. — Risette, — un Ange de Charité, — le Père, — Rosalinde.
PALAIS-ROYAL. — Tu ne l'auras pas, — les Turlutaines, — les Méli-Mélo.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Jeunesse de Louis XI.
GAITÉ. — Les Pirates de la Savane (Dumaine, Mlle Daubrun).
AMBIGU. — La Tour de Babel, — le Vieux Caporal (Frédérick Lemaître).
CIRQUE IMPÉRIAL. — Cricri (Lebel, Williams, Mlles Joséphine, Renée).
FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Trois Cerfs-Volants, — Paris s'amuse.
BOUFFES PARISIENS. — Dans la Rue, — le Fauteuil, — la Rose, — le Roi boit.
CIRQUE DE L'IMPÉRATRICE. — Exercices équestres.
HIPPODROME. — Mardi, jeudi, samedi, dimanche.
ROBERT HOUDIN, boulevard des Italiens, 8. — Magie.
JARDIN MABILLE. — Mardi, jeudi, samedi, dimanche.
CHATEAU DES FLEURS. — Lundi, mercr., vend., dim.

Faillites. — Paris, 9 septembre 1859.

Cottoli fils, fabricant de chapeaux de paille, rue Portefoin, 14. — J. c., M. Raimbert; s. p., M. Sautton, rue Pigale, 7.

Cortès (Fernand), fabricant de lingeries, rue Saint-Martin, 194. — J. c., M. Lefébure; s. p., M. Richard-Grison, passage Saulnier, 9.

Publications de Mariages.

Du 4 au 11 septembre.

11e *arrondissement*. — Entre : M. Millerand, commis d'agent de change, rue de l'Ecole-de-Médecine, 71, et Mlle Defienne, rue de Ceis, 12. — M. Cordier, opticien, rue Notre-Dame-des-Champs, 123, et Mlle Charles, boul. Montparnasse, 147. — M. Pillard, papetier, rue de Vaugirard, 45, et Mlle Sollard, à Hedouville (Somme). — M. Arriverts, typographe, rue des Prêtres-Saint-Severin, 3, et Mlle Foinert, dit Kauffert, rue Montorgueil, 13. — M. Carrière, professeur, à Vanves (Seine), et Mlle Lallemant, quai de l'Horloge, 13. — M. Belin, serrurier, rue Montparnasse, et Mlle Mennevet, rue Notre-Dame-des-Champs, 38.

12e *arrondissement*. — Entre : M. Fremont, employé, rue de Lourcine, 28, et Mlle Bocage, place du Panthéon, 8. — M. Préciat, cordonnier, rue des Noyers, 24, et Mlle Reboud, impasse Boutron, 6. — M. Huguin, limonadier, rue Mouffetard, 222, et Mlle Louveau, à Nevers. — M. Lanou, sellier, rue des Boulangers, 25, et Mlle Vautier, même maison. — M. Noël, docteur en médecine, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 30, et Mlle Derance, à Reims (Marne). — M. Rodier, chapelier, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 15, et Mlle Tuyault, même maison. — M. Chable, menuisier, à Passy, et Mlle Martel, rue du Puits-de-l'Hermite, 4. — M. Lavaut, menuisier, rue Saint-Victor, 145, et Mlle Michaut, rue de Metz, 16. — M. Letoutre, graveur, rue du Mont-St-Hilaire, 6, et Mlle Lebeigne, rue d'Ecosse, 6. — M. Monjou, nourrisseur, rue de Lourcine, 4, et Mlle Mazuel, même rue, 2. — M. Fouet, boulanger, rue des Fossés-Saint-Bernard, 24, et Mlle Cornu, rue de Tivoli, 20. — M. Dubois, typographe, rue de la Bûcherie, 18, et Mlle Chrétien, même rue, 13. — M. Gras, mégissier, rue Pascal, 15, et Mlle Raynal, même rue, 15.

Décès et Inhumations.

Du 8 septembre.

Mme Bossand, 45 ans, rue Saint-Lazare, 88. — Mme Houdard, 72 ans, rue du Monthabor, 21. — Mme Blacourt, 52 ans, rue de la Madeleine, 14. — Mme Sauvaget, 49 ans, rue d'Anjou, 37. — Mme veuve Rollier, 93 ans, rue de Boulogne, 26. — Mme Leconte, 51 ans, rue de l'Evêque, 16. — Mlle Daucoin, 14 ans, rue Neuve-Coquenard, 13. — Mme veuve Melletie, 65 ans, rue Lafayette, 67. — M. Legros, 15 ans, rue de Rivoli, 148. — Mme Bedeau, 35 ans, rue de Vendôme, 9. — Mme Foulley, 29 ans, rue du Vert-Bois, 23. — Mme Rivière, 31 ans, boulevard Beaumarchais, 102. — M. Durget, 64 ans, rue de Charonne, 36. — M. Daix, 75 ans, rue Saint-Bernard, 8. — M. Maiche, 59 ans, rue de Grenelle-Saint-Germain, 260. — M. Masson, 34 ans, rue Bonaparte, 22. — Mme Valencienne, 47 ans, rue Cuvier, 57. — M. Tabary, 35 ans, rue Saint-Jacques, 309.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL DE PARIS.

ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE

Des divers points de la France et de l'étranger, le 10 septembre 1859, à sept heures du matin.

NOMS DES STATIONS.	HAUTEUR du baromètre (2) en millim.	TEMPÉRATURE (3)	VENT.	ETAT DU CIEL.
Dunkerque	764.5	+ 14.5	ONO faible	Nuageux.
Mézières	765.2	+ 13	NE faible.	Idem.
Strasbourg	765.0	+ 15.7	S faible.	Couvert.
Paris	766.5	+ 13.0	O faible.	Idem.
Le Havre	765.6	+ 15.6	O fort.	Idem.
Brest	768.7	+ 12.0	N faible.	Idem.
Napoléon-Vend	770.6	+ ...	NE faible	Très nuageux
Limoges	768.6	+ 14.0	NO p. nul.	Couvert.
Montauban	767.4	+ 17.3	S faible.	Beau.
Bayonne	767.5	+ 17.3	N pr. nul.	Couvert.
Avignon	765.8	+ 17.4	Idem.	Beau.
Lyon	767.0	+ 16.6	S faible.	Idem.
Besançon	767.0	+ 15.8	NO pr. nul.	Idem.
Alger	....	+ ...		
Etranger.				
Madrid	762.7	+ 20.4	ENE faible	Beau
San Fernando	764.2	+ 22.7	E a. fort.	Un peu nuag.
Rome	....	+ ...		
Turin	767.8	+ 19.8	Sud.	Serein.
Florence	....	+ ...		
Livourne	....	+ ...		
Bruxelles	769.0	+ 13.4	OSO a. fort	Nuageux.
Vienne	....	+ ...		
Lisbonne	765.4	+ 22.1	NNO faible	Vapeurs.
St-Pétersbourg	....	+ ...		
Moscou	....	+ ...		
Nicolaief	....	+ ...		
Varsovie	....	+ ...		
Stockholm	753.7	+ 14.5	ESE faible.	Couvert.
Helsingfors	....	+ ...		
PARIS (4).				
A 9 heur. du mat.	767.0	+ 15.6	O faible.	Couvert.
A midi	768.0	+ 16.8	ONO a. fort	Idem.
Hier 5 heur. soir	768.0	+ 22.7	SSO fort.	Tr. vaporeux.
— *à 6 heures*	768.7	+ 21.0	O a. fort.	Très nuageux
— *à 9 heures*	769.3	+ 17.7	ONO fort.	Pluie fine.
— *à minuit*	769.9	+ 15.6	ONO a. fort	Couvert.

(1) Température la plus basse du 9 septembre avant 9 heures du matin à Paris..... + 13 0
Température la plus haute..... + 23.5

(2) Les hauteurs du baromètre sont réduites à la température de zéro et au niveau de la mer.

(3) Le signe + indique que le thermomètre est au-dessus de zéro; le signe — qu'il est au-dessous.

Faits divers.

— L'un des gérants de la Société : *H. Rouy.*

Véritable *Onguent Canet-Girard*, pour guérir les plaies, panaris, blessures par les armes à feu, etc., boulevard de Sébastopol, 11. «

— Les *cheveux*, *moustaches* et *favoris* sont teints chaque jour par la teinture Obert, 5, r. Vivienne.

Théâtres et Spectacles divers.

Au Vaudeville, la *Marâtre*, de Balzac, le drame aux grandes émotions, avec le concours de Mme Marie Laurent et de Mlle Bérengère.

— Aux Bouffes-Parisiens, les deux pièces nouvelles dont le succès a été décisif : le *Fauteuil de mon Oncle* et *Dans la Rue*. Deux charmantes opérettes compléteront le spectacle.

— Représentation extraordinaire, demain dimanche, à l'Hippodrome : la *Jeune Armée*, pièce militaire à grand spectacle; divers exercices et intermèdes. Le spectacle sera terminé par une ascension scientifique en ballon.

— Toujours même affluence, même entrain aux Fêtes splendides du Parc et Château d'Asnières.

Spectacles de demain dimanche 11 sept.

FRANÇAIS. — Le Collatéral, — Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — Le Menteur, — Noblesse oblige (Tisserant, Mme Thaïs-Petit).

PRIX DE LA LIGNE D'ANGLAISES. La **Presse** *séparément* : **UN FRANC VINGT-CINQ CENTIMES**; — la **Presse**, *collectivement* avec le **Constitutionnel**, le **Journal des Débats**, le **Pays**, le **Siècle** : **UN FRANC.**

L'un des avantages de l'Annonce-Anglaise, et l'un de ses plus grands, si on la compare à l'Annonce-Affiche, c'est sa classification au moyen de laquelle on trouve immédiatement l'objet que l'on cherche. La classification est aussi favorable pour celui qui vend que pour celui qui achète, pour celui qui lit que pour celui qui veut être lu. — L'Annonce-Anglaise est classée sous les titres suivants :

JUGEMENTS. — ADJUDICATIONS. — ACHATS ET VENTES D'IMMEUBLES DE GRÉ A GRÉ. — LOCATIONS. — ADMINISTRATIONS PUBLIQUES. — AVIS AUX ACTIONNAIRES. — COMPAGNIES D'ASSURANCES. — BIBLIOGRAPHIE ET LIBRAIRIE. — INDUSTRIE ET COMMERCE. — CESSIONS DE FONDS ET AVIS DIVERS. — CHEVAUX ET VOITURES. — MÉDECINE ET PARFUMERIE.

ADJUDICATIONS.

MAISONS RUES MOUFFETARD ET PIERRE LOMBARD, **A PARIS.**

Vente par adjudication, *même sur une seule enchère*, le mardi 20 septembre 1859, à midi, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de Me BAUDIER, l'un d'eux,

De DEUX MAISONS, rue Mouffetard, 24, et rue Pierre Lombard, 4.

Mise à prix : pour la première maison, 18,000 fr.
Et pour la seconde..... 4,000 fr

S'adresser à Me Baudier, notaire à Paris, rue Caumartin, 29,

Et pour visiter lesdites Maisons, au concierge de la maison, rue Mouffetard.

PARC DU VÉSINET dessiné à l'instar du bois de Boulogne, avec lacs, rivières et vastes pelouses.

Vues magnifiques sur la Terrasse de Saint-Germain-en-Laye et les coteaux de Bougival et de Marly.

16e adjudication, sur les lieux, le dimanche 18 septembre 1859, à 1 heure précise, par le ministère de Me CHEVALLIER, notaire à St-Germain-en-Laye, et de Me Roquebert, notaire à Paris, de 15 lots de TERRAINS BOISÉS situés près et commune de Chatou.

Les sept derniers lots de cette vente sont situés dans l'emplacement du village destiné spécialement au commerce.

Mises à prix : 1 fr. 50, 2 fr. et 3 fr. le mètre.

Prix payable en quatre ans, par cinquièmes;

Distribution d'eau dans chaque lot.

230 lots vendus. Nombreuses et jolies maisons construites.

Parcours gratuit sur le chemin de fer.

Chemin de fer de Saint-Germain-en-Laye, gare de la rue Saint-Lazare.

Descendre, pour cette vente, à la station de Chatou.

S'adresser pour les renseignements : à Paris, à Me Roquebert, notaire, rue Sainte-Anne, 69; à MM. Pallu et Ce, et à M. Olive, architecte, rue Taitbout, 63; sur les lieux, à la gare du chemin de fer et dans les bureaux de MM. Pallu et Ce; à St-Germain-en-Laye, à Me Chevallier, notaire, dépositaire du cahier des charges. »

PROPRIÉTÉ RURALE appelée LE MOUET, à 5 heures de Paris, 7 kilomètres de la station de Salbris, chemin de fer du centre (Loir-et-Cher), à vendre par adjudication, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de Me FOUCHER.

Un d'eux, le mardi 15 novembre 1859, heure de midi.

Cette Propriété, très giboyeuse, est d'une contenance de 230 hectares d'un seul tenant.

Elle se compose de bois de chêne, futaies et taillis, sapinière, terres labourables, pâturages, étangs susceptibles d'être taris et qui procurent une chasse d'eau importante. Elle comporte un corps de ferme et dépendances, logement de maître et de garde avec jardin d'agrément et potager.

Il existe un CHEPTEL de ferme de 3,000 fr.

ON ADJUGERA SUR UNE SEULE ENCHÈRE.

Mise à prix : 60,000 francs.

Grandes facilités pour le paiement.

On pourra traiter avant l'adjudication, même échanger contre une propriété dans le département de la Seine.

S'adresser, pour les renseignements, audit Me Foucher, notaire, rue de Provence, 50.

Nota. Les visiteurs pourront, avec un permis du notaire, chasser sur la propriété. »

TERRAIN A MONTMARTRE.

Adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires, par Me LAMBERT, l'un d'eux, le 20 septembre 1859,

D'un grand Terrain situé à Montmartre, rue des Poissonniers, 51, en cinq lots : le 1er, d'une contenance de 301 m. 48 c.; le 2e, de 182 m. 25 c.; le 3e, de 185 m. 67 c.; le 4e, de 182 m. 77 c., et le 5e, de 182 m. 16 c. — Mises à prix : 1er lot, 80 fr., et les autres lots 60 fr. le mètre.

S'ad. à Me Lambert, notaire, place de l'Ecole-de-Médecine, 17.

MOBILIER D'HOTEL MEUBLÉ, MATÉRIEL D

INDUSTRIE ET COMMERCE.

CACHEMIRES DES **INDES** ET DE FRANCE. Vente, échange et réparation. Maison DUPONT, 41, Chaussée-d'Antin, à l'angle de la rue Joubert.»

ILLUMINATION Lanternes vénitiennes, couleur, 11 f. le 100. Fruits et fleurs lumineux. Entreprise de fêtes, location. Barnett, 7, r. Richelieu.«

LA VUE conservée avec les nouvelles lunettes en cristal purifié, courbes convergentes, de MM. Schwartz et C. Armand, oculistes opticiens; appropriation à la seule inspection de l'œil, pour toutes les aberrations de cet organe. —Maison spéciale, rue Saint-Honoré, 362, au 1er.«

MEUBLES d'occasion et autres, achats de mobiliers, 17, rue Meslay. «

OU DINERONS-NOUS ?

AU LONDON-TAVERN, RESTAURANT ANGLO-FRANÇAIS, boulevard des Capucines, 39, maison spécialement renommée pour son *roast-beef* et sa bonne cuisine anglo-française. Déjeuners. »

PIPES FLEURS. Rien n'est plus élégant et plus original que cette nouvelle pipe qui simule parfaitement une fleur naturelle, telle qu'une rose ou un œillet, que l'on tiendrait à la bouche. Fabricant breveté, s.g.d.g., 24, avenue de Clichy, à Batignolles.

TOITURE en carton *bitumé*. E REVEST, rue des Petites-Écuries, 45, à Paris. «

LA MAISON D'HORLOGERIE LAURANT, A PARIS, reconnue pour l'excellence de ses montres à cylindre, depuis plus de dix ans, offre toutes les garanties pour que l'acheteur soit certain de posséder une bonne montre. Des facilités de paiement sont accordées si on le désire. On peut faire son choix aux mêmes conditions en province, dans les dépôts de M. Laurant :
Beauvais, rue de la Taillerie, 10. *Toulon*, rue Pradel, 21. *Lille*, place des Patiniers, 6. *Havre*, chaussée d'Ingouville, 25. *Rouen*, rue Saint-Maur, 112, hors l'octroi. *Rennes*, rue Saint-François, 14. *Arles*, rue de la Miséricorde, 2. *Grenoble*, rue des Vieux-Jésuites, 15. *Amiens*, rue du Four-des-Champs, 25. *Saint-Pois* (Manche), Grande-Rue. *Bordeaux*, rue Sainte-Catherine, 257. *Le Mans*, rue Montoise, 44. *Limoges*, avenue du Pont-Neuf, 37. Maussenet, à *Dammartin-sur-Yèvre*. *St-Quentin*, rue des Jacobins, 7. *Nancy*, place Carrière, 9. *Strasbourg*, rue Ste-Madeleine, 10, près le pont. *Lyon*, montée du Chemin-Neuf, 35. *Cherbourg*, rue Grande-Vallée. 3. *Roubaix*, rue du Chemin-Vert, 33, Claverie, *St-Clar* (Gers). *Reims*, rue Chativesle, 28. *Clermont-Ferrand*, rue et cour Sainte-Claire. *Dieppe*, rue du Haut-Pas, 17. *La Rochelle*, place du Marché, 5. *Valence*, sur le quai. *Bayonne*, en face la sous-préfecture. *Auxerre*, rue Napoléon, 8. *Angers*, rue St-Aubin, 67. Dechartongne. *Calmy*, près Ste-Menehould. *Montpellier*, rue Triperie-Vieille, 33, faubourg de La Rochelle, à Lafont-Poplineau. Gladin, à *Villefranche*. *Rodez*, rue Lebon, 4. *Avignon*, rue Calade, 35. *Saintes*, rue Notre-Dame, 23. *Valenciennes*, rue Pillette, 7. *Anzin*, près Bleuze-Borne. *Aubenton* (Aisne). Procureux. *Tours*, rue du Grand-Marché, 19. *Toulouse*, allée St-Etienne, 20. Veuve Renaid, à *Mézin* (Lot-et-Garonne).

MOUCHES. **PAPIER MOURE** (de Bordeaux) détruit les MOUCHES et autres insectes. Chez les pharmac. et épiciers. Paris, chez DAUBIN, rue St-Denis, 79. «

Ancienne Société Bordelaise et Bourguignonne, Présentement PALAIS BONNE-NOUVELLE, Boulevard Bonne-Nouvelle, 20.
VINS ROUGE ET **BLANC** 45 c. la bte. 60 c. le litre.
Pour les vins supérieurs d'entremets, de dessert, liqueurs, eaux-de-vie, etc., voir les tarifs. «

CESSIONS DE FONDS ET AVIS DIVERS.

A CÉDER 1° Grand hôtel meublé, près les beaux boulevards : loyer 8,000 fr., bail 15 ans 1/2, 41 numéros, bénéfices nets de tous frais 7,000 fr., prix 50,000 fr. — 2° Autres hôtels de tous prix.
M. Boutillier-Demontières, rue Richelieu, 15.

A CÉDER fractions de parts de la Compagnie aurifère de l'île de la Réunion.
S'adresser à M. Bouvier, rue de Choiseul, 13. »

A CÉDER pour cause majeure (Ch.-d'Antin) maison meublée somptueusement. Bénéfice net. 5,500. Prix, 42,000 (occasion unique). MM. Cantin et Fournaise, rue des Jeûneurs, 42.

BACCALAUREATS p^r la session novembre. *Mille bacheliers* reçus chez M. Lelarge sont pour ses élèves une sûre garantie de succès. Rue Ste-Catherine-d'Enfer, 2. «

ON DÉSIRE acheter en viager une grande propriété, soit à Paris, soit en province. S'adresser à Paris, à M. Paul, 107, rue de Montreuil. (Rien des agents d'affaires.)

POUR s'abonner et voir le mode de publicité le Cosmorama, bté s. g. d. g. boul. St-Martin, 69 «

UN VOYAGEUR désire changer de maison ou prendre une carte à la commission. Louis G., bureau restant, Paris.

UNE MAISON DE BORDEAUX, faisant le commerce des vins, demande un voyageur ayant déjà une clientèle, pour exploiter la place de Paris et le nord de la France. — Ecrire poste restante, à Bordeaux, aux initiales R. R.

CHEVAUX ET VOITURES.

A VENDRE un très beau cheval de selle noir, anglais, dressé, pour dames, avec sa selle et sa bride. S'adresser rue Godot-de-Mauroi, 27, Paris.

MÉDECINE ET PHARMACIE.

GUERISON BIEN **GARANTIE**
SANS TISANE, SANS MERCURE, etc.
Combien de médications? Chaque médecin, chaque pharmacien même offre la sienne! Beaucoup proposent de guérir en 3 jours, aucun ne veut traiter à FORFAIT les mauvais reliquats qui sont la suite de ces médications. Le livre 1 fr. 20 c. en timb.-p^e.
Que de consult^s qui m'écrivent, me confient qu'après avoir fait inutilement usage de remèdes secrets, il leur est survenu un *rétrécissement*, une *rétention d'urine*, etc.; obligés de se servir de sondes, de bougies, ils voient leurs maux s'aggraver! Que de malades affectés d'*excroissances*, *végétations*, *polypes*, *tumeurs*, *hémorrhoïdes*, etc., viennent enfin se recommander à moi, et je les guéris sans souffrances ni opération! *Dartres*, *démangeaisons*, maladies de la peau les plus chroniques, celles même qui ont résisté à tous traitements réputées incurables, guéries aussi à forfait! Le Mémoire envoyé aux Acad. Le livre, chez l'aut^r BASSAGET, doct.-méd. prof^r part^r, membre de l'Ac. nationale. Traitement facile à suivre par corresp. Consult. tous les matins.
RUE SAINT-MARTIN, 90, au 2e, et de midi à 4 h. 21, boulevard de Sébastopol, 21, Paris. (Affranchir.)«

ASTHME. Sa guérison par le SIROP INDIEN, nouvelle découverte. Prosp. *gratis*. Ph. STEINACHER, r. Dauphine, 32. Prix : 10 fr.«

Brevet d'invention s. g. d. g. pour les NOUVELLES.
CAPSULES JOSEPHAT ph. à Paris, 25, r. *Neuve-des-Mathurins*. Préparées avec la *pâte de jujube en feuilles mince comme du papier*, ces capsules permettent d'administrer facilement et sans dégoût les médicaments de saveur repoussante :
Capsules à l'huile de **RICIN** le plus efficace des purgatifs, 1 fr. la dose.
Capsules à l'huile de **FOIE DE MORUE** 3 fr. la boîte, 15 fr. les six.
Capsules au **COPAHU** guérissent prompt. sans fatiguer l'estomac. 4 f. la boîte.

CONSTIPATION détruite complétement ainsi que les glaires et vents, p^r les bonbons rafraîchissants de Duvignau sans lavements ni médicaments. Rue Richelieu, 66.

HERNIES Au moyen des ceintures à bascules imperceptibles, sans ressorts et pouvant se blanchir, de RAINAL et FILS, bandagistes brevetés s.g.d.g., les hernies les plus négligées sont maintenues sans aucune souffrance. *Ceintures simples*, 8 f., *doubles*, 12 f. *et au-dess*. Nouveaux bandages à pelotes emboutes, brevetés, à 4, 5 et 6 fr., doubles 8 et 10 fr. garantis supérieurs, pour la compression des hernies, à tous les bandages connus jusqu'à ce jour, quel qu'en soit le prix. (On ne paie qu'après satisfaction contre un mandat sur la poste). Indiquer la grosseur du corps, le côté atteint. On expédie franco. — A Paris, rue de Marengo, 6, au 1er (ancienne rue du Coq), et rue Neuve-Saint-Denis, 23, au 1er; — en province, chez tous les pharmaciens et bandagistes. (Exportation). «

SAGE-FEMME Ve Dupont, trait. des maladies des femmes. Pension de dames enc^tes, place les enf., r. de l'Arbre-Sec, 46.

LE SIROP D'ECORCES D'ORANGES amères, en régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, enlève les causes prédisposantes aux maladies, rétablit la digestion, guérit la constipation, la diarrhée et la dyssenterie, les maladies nerveuses, gastrites, gastralgies, aigreurs et crampes d'estomac, abrége les convalescences. Prix du flacon, 3 fr. — Pharmacie Laroze, 26, r. Neuve-des-Petits-Champs. 26; Paris. Dépôt dans chaque ville.

MALADIES DES FEMMES ET STÉRILITÉ. Cabinet spéc. du d^r MAHEUX, prof^r d'accouchements et des mal. des femmes, 39, r. des Jeûneurs, de 1 à 4 h.

MIGRAINES, NEVRALGIES calmées à l'instant par le PAULLINIA CLÉRET, ph. des Panoramas, 151, r. Montmartre, 5 fr. la boîte.

T^T DES FRÈRES MAHON
DE LA **RUE DU PAS-DE-LA-MULE,**
N° 2 (au Marais), de père en fils, depuis 1806. Toujours les lundis et jeudis, de 1 h. à 4 h. et aux hôpitaux St-Louis, Enfants, etc.) Maladies du cuir chevelu, teignes, dartres. Taitem. p. corr^e.»

VILLETTE pharm., rue Bonaparte, 48. Mes pilules ferrugineuses, selon la formule de Vallet, approuv. par l'Acad. de Méd., se vendent 2 fr. le flacon au lieu de 3; 10 fr. les 6.«

DENTS EMOPLASTIQUES **LEVADOUR** 100 p. 100 d'économie. Garanties inaltérables sans extraction, ligatures ni crochets, se fixant ou se déplaçant à volonté. — LEVADOUR, inventeur, honoré de médailles. Boulevard Montmartre, 11, de 9 à 5 h.

Paris, MICHEL LÉVY frères, rue Vivienne, 2 bis; — Bade, MARX.

PRIX : 1 franc.

LE DÉSARMEMENT EUROPÉEN

PRIX : 1 franc.

PAR ÉMILE DE GIRARDIN.

MONROCQ frères, éditeurs, rue Suger, 5, à Paris,

PARCS ET JARDINS

NOUVEAU RECUEIL DE PLANS DE JARDINS ET PETITS PARCS DANS LES GENRES FRANÇAIS, ANGLAIS, SUISSE, ETC.

variés de **formes** et de **grandeur**, et accompagnés de constructions formant l'ornementation des jardins : **Pavillons, Kiosques, Chaumières, Ponts, Rochers, Grottes, Cascades**, etc., dessinés à **VOL D'OISEAU** par **VICTOR PETIT**, impr. en couleur, 50 pl. in-f°, 40 fr.; reliés, 45 fr.

L'ÉCOLE DE DESSIN (*Journal*). 8 années sont en vente, chaque, 18 fr.
PRATICIEN INDUSTRIEL, dessins de machines, au lavis et coloriés. 40 pl. in-folio, 42 fr.
DESSIN LINÉAIRE INDUSTRIEL, éléments de mécanique et construction, 48 pl., 13 fr.
MAISONS DE CAMPAGNE des environs de **Paris**, avec plans, 50 pl., noir, 22 f.; coul., 40 f.
HABITATIONS CHAMPÊTRES, 100 pl. dessinées d'après nature. Noir, 32 fr.; coul., 62 fr.
PETITS MODÈLES D'ARCHITECTURE, à l'usage des écoles, 50 pl. in-folio, 11 f.
ARCHITECTURE NOUVELLE. 50 pl. in-folio. Noir, 22 fr.; lavé, 32 fr.; couleur, 40 fr.
LE PEINTRE D'ENSEIGNES, recueil de lettres et attributs, 15 pl., 4 fr. 80 c. Se continue
COURS ÉLÉMENTAIRES pour étudier tous les genres de dessin; depuis 3 f. jusqu'à 100 f.
2,000 ALBUMS d'études pour tous les genres de dessin. De 1 fr. à 75 fr.

Ces ouvrages sont adressés franco dans toute la France.

VERMIFUGE

DRAGÉES DE SANTONINE DE GARNIER, LAMOUREUX ET C^ie.
Rue Saint-Honoré, 215, au coin de celle du 29 Juillet, à Paris.
Sa découverte est un service rendu par la science à l'humanité; c'est surtout pour les enfants, le plus sûr, le plus agréable des **Vermifuges.**

OPPRESSIONS, **ASTHMES** NÉVRALGIES,
TOUX, RHUMES, CATARRHES, IRRITATION de POITRINE.
INFAILLIBLEMENT SOULAGÉS ET GUÉRIS PAR LE
Vu et approuvé **FUMIGATEUR PECTORAL (Cigarettes-Espic).**
La fumée étant **aspirée**, pénètre dans la poitrine, porte le calme dans tout le système nerveux, facilite l'expectoration, et favorise les fonctions si importantes des organes de la respiration. PARIS : Pharm. Espic, 51, r. d'Hauteville, et chez les pharm. Vente en gros, J. ESPIC, 6, r. d'Amsterdam. PROVINCE : dans les princ^les pharm. de toutes les villes. 2 fr. la boîte. Exiger, comme garantie, la signature ci-contre sur chaque *cigarette*.

PRIX 1f.50 — BEAUTÉ! — FRAICHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ! — PRIX 1f.50

VINAIGRE A LA VIOLETTE

Ce **Vinaigre**, le plus en vogue aujourd'hui dans le monde élégant et fashionable, se recommande autant par la richesse, la suavité et la distinction de son parfum que par ses propriétés essentiellement hygiéniques, rafraîchissantes et salutaires pour la toilette.

On trouve aussi dans la même Fabrique
Toute la Parfumerie fine en général et les Produits nouveaux et spéciaux suivants :
LA PARFUMERIE AUX VIOLETTES DE PARME; LE SAVON A LA FLEUR D'AMIDON, pour la Toilette;
LE RHUM & QUININE, pour conserver les Cheveux; L'ESSENCE CONCENTRÉE, pour le Mouchoir.
Chez **E. COUDRAY,** Parfumeur, 15, rue d'Enghien, à PARIS,
ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

PAPETERIE MARION, CITÉ BERGÈRE, N° 14
AUX AMATEURS PHOTOGRAPHES

APPAREIL MARION

POUR LA
Conservation des Papiers photographiques sensibilisés,
POSITIFS ET NEGATIFS
Brevet d'invention (s. g. d. g.)
5 FR. **5 FR.**

CHEMIN DE FER DU NORD.

PARIS A LONDRES

PAR BOULOGNE ET FOLKESTONE.

TRAJET en 11 HEURES, du matin au soir, par les trains spéciaux indiqués ci-dessous, correspondant avec les paquebots qui partent aux heures de marée :

Septembre.	*Départ de Paris.*	*Arrivée à Londres.*
12 Lundi.	1 h. 15 soir.	1 h. 40 matin.
13 Mardi.	5 h. 45 matin.	4 h. 30 soir.
14 Mercredi.	6 h. 05 »	4 h. 45 »
15 Jeudi.	6 h. 50 »	5 h. 20 »
16 Vendredi.	7 h. 15 »	6 h. 10 »
17 Samedi.	7 h. 15 »	6 h. 10 »
18 Dimanche.	7 h. 45 »	7 h. 25 »

Des conducteurs spéciaux, parlant les deux langues, accompagneut les trains jusqu'à Londres.



POUR 5 FR., on reçoit pendant un an la *Toilette de Paris*, charmant journal de modes qui paraît deux fois par mois. Toilettes, coiffures, lingeries, patrons, etc. Ses modèles sont de bon goût et ne sont pas coûteux à imiter. Les abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet. — Envoyer un bon de poste de 5 fr. à M. PHILIPON fils, *20, r. Bergère*. — On trouve les n^os de ce journal, au prix de 15 centimes, chez tous les marchands de livraisons pittoresques

4 francs **PIERRE DIVINE de SAMPSO** **4 francs**

Vingt années de succès. Infaillible, préservative. GUÉRIT EN TROIS JOURS, souvent dans les 24 heures, maladies contagieuses, nouvelles, chroniques, et celles qui ont résisté aux divers traitements. Cette injection, d'une action douce, guérit toujours, ne contient pas de mercure ni de nitrate d'argent, dispense de prendre copahu, cubèbe et autres préparations souvent sans action et toujours nuisibles aux fonctions de l'estomac. Recommandée journellement par les médecins. Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger. (Expédie.) — **SAMPSO**, pharmacien, 40, rue Rambuteau, 40.

Produits des pêches dieppoises. — *Dép. gén. chez M. Naudinat, ph. r. de la Cité, 19.* **HUILE de FOIE de SQUALE** *approuvée par l'Académie imp. de Méd., séance du 5 mai 1859. M. le d^r Devergie, rapp.*

Il résulte de l'analyse de M. le prof^r Girardin et des observations faites pendant plus d'un an dans tous les hôpitaux de Paris que *cette huile* préparée à l'abri du contact de l'air par le procédé de M. le D^r Delattre, est bien supérieure à celle de foie de morue pour la guérison des **affections de poitrine,** dartres, scrofules, etc. Sans odeur ni saveur, elle est toujours facilement supportée par les malades et les enfants.

NOUVEAU PAPIER DIT PARCHEMIN



MARQUE DE FABRIQUE

La maison **Susse** met en vente un nouveau PAPIER dont la qualité est supérieure à tout ce que l'on a fait jusqu'à ce jour; la pâte a la solidité du parchemin. Il égale le papier anglais et coûte trois fois moins.
Chaque ramette porte sur l'enveloppe la marque de fabrique ci-contre.
Le Papier parchemin de correspondance, cream-lead, bleu-lead, quadrillé, ouvré ou de deuil, est délivré aux acheteurs en boîte et timbré, *sans frais*, aux chiffres et armoiries.
CIRE SUPÉRIEURE PARFUMÉE.
Almanach bijou, 20 c. — Agenda bijou, 30 c. Vade-mecum du Voyageur à Paris.
ENVELOPPES GOMMÉES INDÉCACHETABLES, 1 FR. LE 100
31, PLACE DE LA BOURSE.

POMMADE DUPUYTREN MALLARD 25 ans de succès
seule véritable
pour la conservation, contre la chute et la décoloration de la chevelure. Seul dépôt à Paris, Ph. Mallard, r. d'Argenteuil, 35. Lyon, VERNET, ph. Toulouse, FERRÉ.

A GAGNER 50,000 francs

A qui prouvera que la masse de certificats attestant aux plus incrédules que l'EAU DE LOB faisant REPOUSSER et ÉPAISSIR les cheveux et qui en arrête la chute sont faux; et **40,000 fr.** à qui en prouvera l'inefficacité, car un million de personnes lui doivent leur nouvelle chevelure. Flacon à 5 et à 10 f., avec CERTIFICATS, chez LÉOPOLD LOB, rue de la Sourdière, 18, à Paris. — On expédie contre mandat. (Affr.)

Maladies Contagieuses.

TRAITEMENT du Docteur **CH. ALBERT,**

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.
Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agît également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.
Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies contagieuses, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.
Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, très facile à suivre en secret ou en voyage, et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.
CONSULTATIONS GRATUITES
19, RUE MONTORGUEIL, 19, PARIS.
TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE (AFFRANCHIR).

POSTE DE LA PUBLICITÉ DES GRANDS JOURNAUX
Place de la Bourse, 8.

Préc. clôt.	Hausse	Baisse	VALEURS au comptant et à terme.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
68 55		05	3 0/0 cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	68 50
68 60	..	05	J. 22 juin fin c.	68 30	68 60	68 30	68 55
68 90	10	..	EMPRUNT 1859.—3 0/0 cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	69 ..
69 ..	10	..	J. 22 juin fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	69 10
69 50	..	10	D^o petites coupur. cpt.	69 50	69 50	69 40	69 40
.. ..	..	..	J. 22 juin fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
94 75	..	..	4 1/2 0/0 cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	94 75
95 ..	..	..	J. 22 septembre fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	..	..	EMPRUNT 1859.—4 1/2 1/2 0/0 cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	..	..	J. 22 septembre fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
96 ..	..	..	D^o petites coupur. cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	..	..	J. 22 septembre fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
2780 ..	..	..	BANQUE DE FRANCE. Lib. cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	..	..	CRÉDIT-FONCIER cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	670 ..
805 ..	1 25	..	CRÉDIT MOBILIER cpt.	802 50	806 25	802 50	806 25
808 75	..	3 75	J. juill.—500 f.—Lib. fin c.	802 50	808 75	802 50	805 ..
640 ..	..	..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	640 ..
1365 ..	..	..	ORLÉANS cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	1365 ..
1365 ..	2 50	..	J. avril.—500 f.—Lib. fin c.	1365 ..	1367 50	1365 ..	1367 50
925 ..	..	5 ..	NORD (act. anciennes). cpt.	922 50	922 50	920 ..	920 ..
925 ..	..	5 ..	J. juill.—500 f.—Lib. fin c.	922 50	922 50	916 25	920 ..
805 ..	..	..	NORD (nouvelles) cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	805 ..
805 ..	3 75	..	J. juill.—375 f. payés. fin c.	807 50	810 ..	807 50	808 75
655 ..	..	..	EST cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	655 ..
655 ..	..	..	J. juin.—500 f.—Lib. fin c.	655 ..	655 ..	652 50	655 ..
867 50	..	..	PARIS-LYON-MÉDITERR. cpt.	865 ..	867 50	865 ..	867 50
867 50	..	..	J. nov. — 500 f.—Lib. fin c.	866 25	868 75	865 ..	867 50
505 ..	..	..	MIDI cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	505 ..
503 75	1 25	..	J. juill.—500 f.—Lib. fin c.	502 50	506 50	502 50	505 ..
575 ..	..	..	OUEST cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	575 ..
572 50	..	..	J. avril.—500 f.—Lib. fin c.	572 50	575 ..	572 50	572 50
.. ..	..	..	ARDENNES (act. ancien.) cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	..	..	J. juill.—500 f.—Lib. fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	..	..	ARDENNES (nouvelles). cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	470 ..
.. ..	..	..	J. juill.—500 f.—250 p. fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
522 50	..	2 50	GENÈVE cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	520 ..
525 ..	..	..	J. juill.—500 f.—Lib. fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
540 ..	..	5 ..	DAUPHINÉ cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	535 ..
.. ..	..	..	J. juill.—500 f.—Lib. fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
165 ..	..	..	BÉZIERS cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	165 ..
.. ..	..	..	J. oct. — 500 f.—Lib. fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
553 75	..	8 75	AUTRICHIENS cpt.	548 75	550 ..	545 ..	545 ..
550 ..	..	5 ..	J. juill.—500 f.—Lib. fin c.	550 ..	550 ..	545 ..	545 ..
412 50	..	..	SARDE V.-EMMANUEL cpt.	410 ..	412 50	410 ..	412 50
412 50	..	..	J. juin.—500 f.—250 p. fin c.	411 25	412 50	410 ..	412 50
.. ..	..	..	CENTRAL-SUISSE.—500 f. cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
307 50	..	..	OUEST-SUISSE.—250 f. cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
552 50	1 25	..	SUD-AUTRICH.-LOMBARD cpt.	552 50	555 75	552 50	555 75
553 75	..	..	J. janvier fin c.	551 25	555 ..	550 ..	553 75
485 ..	1 25	..	SARAGOSSE cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	486 25
440 ..	..	2 50	J. juill.—500 f. payés fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	437 50
380 ..	..	..	CHEMINS ROMAINS cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	380 ..
.. ..	..	..	J. avril.—400 f.—Lib. fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	..	..	CHEMINS RUSSES cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	500 ..
500 ..	..	..	J. juill.—250 f. payés fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	500 ..

VALEURS au comptant.	Préc. clôt.	Dern. cours.
4 1/2 0/0 franc. anc. J. sept.	93 75	.. ..
4 0/0 franc J. sept.	88 ..	88 ..
Crédit foncier hypothécaire.	52 50	.. ..
— Bechet	360 ..	.. ..
— et J. des Ch de fer	240 ..	240 ..
— Centrale indust.	72 50	70 ..
Union fin. St-Paul et C^e.	500 ..	.. ..
Banque de Darmstadt	500 ..	.. ..
Obligations.		
Obl. foncières 1000 f 3 0/0	990 ..	.. ..
Id. coup. 400 f 4 0/0	96 25	96 25
Id. id. 400 f 3 0/0	91 25	91 25
Id. id. 500 f 4 0/0	470 ..	470 ..
Id. id. 500 f 3 0/0	350 ..	.. ..
V. de Paris 50/0 1852 J. juill	1125 ..	1120 ..
Id. id. 1855 J. sept.	460 ..	460 ..
Id. Seine 1857 J. juill	220 ..	217 50
Id. Marseille 5 0/0 —	1040 ..	.. ..
Liste civile 50/0 J. mai	1125 ..	.. ..
Orléans 4 0/0 J. juill	1000 ..	.. ..
— nouv. —	970 ..	.. ..
— 3 0/0 1845 —	288 75	288 75
Rouen J. juin	765 ..	.. ..
Béziers J. nov.	118 78	120 ..
Ardennes	282 50	283 75
Midi J. juill	285 ..	285 ..
Lyon-Médit. 5 0/0 J. avril	510 ..	510 ..
— 3 0/0 J. juill	300 ..	300 ..
— Fusion 3 0/0 —	287 50	287 50
Nord J. juill	295 ..	293 75
Paris à Lyon J. avril	1033 75	1033 75
— 3 0/0 —	301 25	301 25
Paris à Strasbourg J. déc.	480 ..	480 ..
Id. nouv 5 0/0 —	286 25	286 25
Bourbonnais J. juill	290 ..	290 ..
Strasbourg à Bâle —	470 ..	.. ..
Ouest J. déc.	965 ..	.. ..
— 3 0/0 J. juill	285 ..	285 ..
Grand-Central —	287 50	.. ..
Id. nouv —	285 ..	285 ..
Rhône 3 0/0 —	287 50	.. ..
— 5 0/0 —	480 ..	.. ..
Lyon à Genève —	387 50	.. ..
Id. nouvelles —	285 ..	.. ..
Ch. autrich. à 0/0 J. sept.	261 25	261 25
Lombards-Vénitiens	253 75	252 50
Saragosse J. juill	250 ..	250 ..
Romains —	240 ..	241 25
Dauphiné —	282 50	283 50
Besseges J. avril	280 ..	.. ..
Diverses.		
Depeux, Quatre-Canaux	1220 ..	480 ..
— Jouffs J. déc.	92 50	.. ..
— Bourgogne	950 ..	.. ..
— Jouissance	113 75	.. ..

VALEURS au comptant.	Préc. clôt.	Dern. cours.
Gaz, C^e parisienne	810 ..	810 ..
— Union des Gaz	65 ..	.. ..
— Portatif	530 ..	.. ..
Forges, Aveyron	1200 ..	.. ..
— Commentry	185 ..	.. ..
— Phénix (Prusse)	710 ..	.. ..
— Monceau (Belg.)	680 ..	.. ..
Charbonnag. Chazotte	650 ..	.. ..
— Loire (4 group.)	650 ..	.. ..
— Grand'Combe	620 ..	.. ..
Zinc, Vieille-Montag.	300 ..	.. ..
— Stolberg	85 ..	.. ..
— Silésie	160 ..	.. ..
Lins, Maberly	548 75	.. ..
— Cohin	500 ..	.. ..
Paquebots, Fluv.-marit	225 ..	.. ..
Messager. impér. J. juin	565 ..	.. ..
C^e maritime	182 50	185 ..
Voitures, C^e des Omnib.	895 ..	895 ..
Omnibus de Londres	40 ..	40 ..
C^e gén. des voitur. de pl.	83 75	83 75
Divers, Hôt. Rivoli J. juin	100 ..	98 75
Docks Napoléon	170 ..	.. ..
C^e des Eaux J. janv	240 ..	.. ..
Lits militaires J. avril	950 ..	.. ..
Comptoir Bonnard J. fev.	47 50	47 50
Ports de Marseille	155 ..	152 50
Salines Cail J. oct.	710 ..	.. ..
Ch. de fer.—Franç.-Jos.	500 ..	.. ..
— Besseges	470 ..	.. ..
— La Teste	475 ..	.. ..
— Cadix à Sév.	650 ..	.. ..
Fonds étrangers		
Belge. 5 0/0 1852 J. nov.	99 3/4	.. /.
— 4 1/2 0/0 —	99 1/4	.. /.
— 3 0/0 —	80 ..	.. /.
— 2 1/2 0/0 —	55 3/4	.. /.
Espagne. Diff. converti	34 1/2	34 1/2
— Passive nouvelle	11 3/4	11 3/4
— 3 0/0 extér. J. janv	47 1/4	.. /.
— 3 0/0 1857 —	46 ..	44 7/8
— Dette intér. —	44 3/8	44 1/8
— Pet. coupur. —	44 5/8	.. /.
Naples. Récép Rothschild	110 ..	.. ..
Romain. Emprunt. J. janv	86 3/4	86 3/4
Sard. Empr. 1844 J. 1855	650 ..	.. ..
Piémont J. juill	85 50	85 25
— 5 0/0 —	54 ..	54 ..
— Obl. 1834 40/0 J. oct.	1010 ..	.. ..
— Id. 1849 —	925 ..	.. ..
— Id. 1851 —	975 ..	.. ..
Lots d'Autriche	110 ..	.. ..
Nouv. empr. 5 0/0 J. janv	87 1/2	87 ..
3 1/2 0/0 holland. C	64 ..	.. ..
4 1/2 0/0 russe	98 ..	.. ..
Obl. D. Miguel 1re classe.	5 ..	.. ..
— 3e classe.	4 ..	.. ..

PRIMES

3 0/0 fin courant	dt	1	68 80 à ..	dt	59	68.85 à	63 95
— fin prochain	dt	1	69 45 à 69 40	dt	50	69 85 à	70 ..
Nord	dt	10	au 15	au	20		
Est	dt	10	au 15	au	30		
Lyon	dt	10	au 15	au	30		
Orléans	dt	10	au 15	au	30		
Grand-Central	dt	10	au 15	au	30		
Midi	dt	10	au 15	au	25		
Genève	dt	10	au 15	au	30		
Ouest	dt	10	au 15	au	30		
Société autrich.	dt	10	au 15	au	30		
Mobilier	dt	10	au 15	815 .. à 820 ..		au	20
Id.	dt	25	au 15	840 .. à 845 ..		au	30

REPORTS
A LA LIQUID